



SANTÉ ET TRAVAIL, TRAVAIL ET SANTÉ : IMAGINER LES COOPÉRATIONS DE DEMAIN

Bibliographie

Séminaire organisé par la Commission spécialisée prévention
de la CRSA Bourgogne Franche-Comté,
Mardi 6 septembre 2022, Dijon

AU SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
DES DÉFINITIONS AVANT DE COMMENCER.....	4
PROMOTION DE LA SANTÉ	4
PROMOTION DE LA SANTÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL	6
QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	8
1 – PANORAMA DE LA SANTÉ AU TRAVAIL	9
DES PLANS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX	9
ET DES DÉCLINAISONS RÉGIONALES	12
2 - LES ACTEURS INTERNES ET EXTERNES DE LA PRÉVENTION EN MILIEU DU TRAVAIL	13
LES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL	16
ET LES TRAVAILLEURS ! PRÉSENTATION D'ENQUÊTES NATIONALES	20
3 – DES SITUATIONS À RISQUE	25
DOCUMENTS GÉNÉRAUX	25
SANTÉ AU TRAVAIL PENDANT LA CRISE SANITAIRE – DONNÉES GÉNÉRALES.....	26
SANTÉ AU TRAVAIL DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET DU SOCIAL PENDANT LA CRISE SANITAIRE.....	27
SANTÉ AU TRAVAIL DES AUTRES PROFESSIONNELS PENDANT LA CRISE SANITAIRE	29
CONDUITES ADDICTIVES.....	29
MAL-ÊTRE ET RISQUES PSYCHOSOCIAUX	30
CHÔMAGE	32
NUTRITION	33
SÉDENTARITÉ.....	33
TRAVAIL DE NUIT ET TRAVAIL POSTÉ	35
HARCÈLEMENT ET DISCRIMINATION.....	36
AUTRES SITUATIONS À RISQUE... ..	36
4 – AGIR AU TRAVAIL EN PROMOTION DE LA SANTÉ : QUELQUES RÉFÉRENTIELS	38
DOCUMENTS GÉNÉRAUX – TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE	38
SANTÉ AU TRAVAIL : UN PEU DE MÉTHODE ET QUELQUES RECOMMANDATIONS !	41
Indicateurs de qualité de vie au travail	41
Documents généraux	42
Nutrition	43
Risques psychosociaux	45
Qualité de vie au travail – Milieu médico-social	46
Conduites addictives	47
Divers.....	48
EXEMPLES D' ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTÉ EN MILIEU DU TRAVAIL	49
Des récits d' expériences.....	49
Et deux bases d' actions à interroger	52

INTRODUCTION

Cette bibliographie a été réalisée dans le cadre du séminaire "Santé et travail, travail et santé : imaginer les coopérations de demain", organisé par la Commission spécialisée prévention de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie de Bourgogne Franche-Comté, le mardi 6 septembre 2022 à Dijon.

Ce document a pour objectif de pointer les sources d'information (ouvrages, rapports, articles scientifiques, littérature grise, sites institutionnels...) sur le thème « Santé et travail ». Il sera question tout à la fois des ressources sur la santé, les conditions de travail et le fonctionnement de l'entreprise.

Cette bibliographie aborde les deux sens de la causalité entre état de santé et travail, à travers les études de l'impact des conditions de travail sur la santé et de l'impact de la santé sur la situation au travail. Elle débute par une définition : la promotion de la santé.

Après avoir dressé le panorama de la santé au travail à travers les plans nationaux ou régionaux, et les acteurs ressources au sein de l'entreprise, le document s'attarde sur les acteurs internes et externes liés de la santé au travail (services de santé, structures ressources, enquêtes menées auprès des salariés). La troisième partie s'intéresse à quelques situations à risque : la gestion de la crise sanitaire Covid dans le cadre de la santé au travail, les conduites addictives, le mal-être et les risques psychosociaux, le chômage, la nutrition, la sédentarité, le travail de nuit et le travail posté, le harcèlement et les discriminations...

La quatrième partie "Agir au travail en promotion de la santé" propose des documents généraux, des guides de bonnes pratiques et des recommandations, des indicateurs de qualité de vie au travail et se termine par des exemples d'actions mises en œuvre en milieu professionnel.

Le document ne vise pas à l'exhaustivité bibliographique sur cette thématique. Il mentionne des références majoritairement francophones, accessibles au Centre de documentation de l'Ireps BFC ou disponibles en ligne.

Ce document actualise la bibliographie présentée à la Commission spécialisée prévention de la CRSA Bourgogne-Franche-Comté en mars 2020, à partir d'une recherche documentaire sur la base de données bibliographiques Bib (<http://www.bib-bop.org>) alimentée par l'Ireps BFC avec le descripteur "Milieu professionnel", et d'une veille régulière sur cette thématique. S'en est suivie une série de rebonds vers des références ou des sites internet.

Par défaut, les références sont classées par ordre antéchronologique (des plus récents aux plus anciens). La date de la dernière visite des sites et des pages internet est le 7 juin 2022.

Bonne lecture,

Anne Sizaret

DES DÉFINITIONS AVANT DE COMMENCER...

PROMOTION DE LA SANTÉ

La promotion de la santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci. Cette démarche relève d'un concept définissant la "santé" comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques. Ainsi donc, la promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur sanitaire : elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être.

La Charte d'Ottawa définit cinq domaines d'action prioritaires :

- Élaborer une politique publique saine
- Créer des milieux favorables
- Renforcer l'action communautaire
- Acquérir des aptitudes individuelles
- Réorienter les services de santé

Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé.

Genève : Organisation mondiale de la santé, 1986, 5 p.

En ligne : <http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/docs/charter-chartre/pdf/chartre.pdf>

La Charte d'Ottawa définit trois stratégies fondamentales pour la promotion de la santé. Il faut sensibiliser à la santé pour créer les conditions essentielles à la santé indiquées plus haut ; conférer à tous des moyens de réaliser pleinement leur potentiel de santé ; et servir de médiateur entre les différents intérêts présents dans la société en vue d'atteindre la santé.

Nutbeam Don. Glossaire de la promotion de la santé

Genève : Organisation mondiale de la santé, 1999, pp. 12-13.

En ligne : http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/67245/WHO_HPR_HEP_98.1_fre.pdf



World Health Organization
Organisation mondiale de la Santé

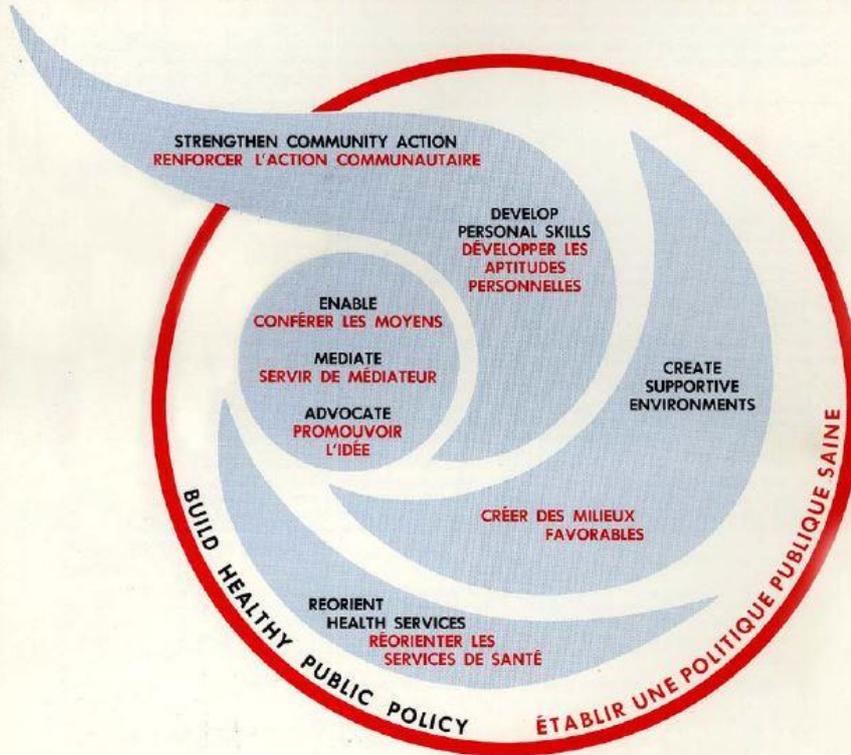


Health and Welfare
Canada
Santé et Bien-être social
Canada



Canadian Public
Health Association
Association canadienne
de santé publique

OTTAWA CHARTER FOR HEALTH PROMOTION CHARTRE D'OTTAWA POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ



AN INTERNATIONAL CONFERENCE
ON HEALTH PROMOTION
The move towards a new public health

November 17-21, 1986 Ottawa, Ontario, Canada

UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE
POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ
Vers une nouvelle santé publique

17-21 novembre 1986 Ottawa (Ontario) Canada

Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé.

Genève : Organisation mondiale de la santé, 1986, 5 p.

En ligne : <http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/docs/charter-chartre/pdf/chartre.pdf>

PROMOTION DE LA SANTÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Le Réseau européen pour la promotion de la santé sur le lieu de travail (European Network for Workplace Health Promotion – ENWHP) définit la promotion de la santé sur le lieu de travail comme **"les efforts conjugués des employeurs, des salariés et de la société pour améliorer la santé et le bien-être des personnes au travail"**.

Cette définition repose sur la Déclaration de Luxembourg (1997) des membres de l'ENWHP, qui décrit la promotion de la santé sur le lieu de travail comme une "stratégie d'entreprise moderne, destinée à prévenir les problèmes de santé sur le lieu de travail (notamment les maladies liées au travail, traumatismes et accidents liés au travail, les maladies professionnelles et le stress), ainsi qu'à renforcer les chances d'être en bonne santé et à accroître le bien-être des travailleurs".

Selon la Déclaration de Luxembourg, cet objectif peut être atteint en :

- améliorant l'organisation du travail et l'environnement professionnel;
- favorisant une participation active;
- encourageant le développement personnel.

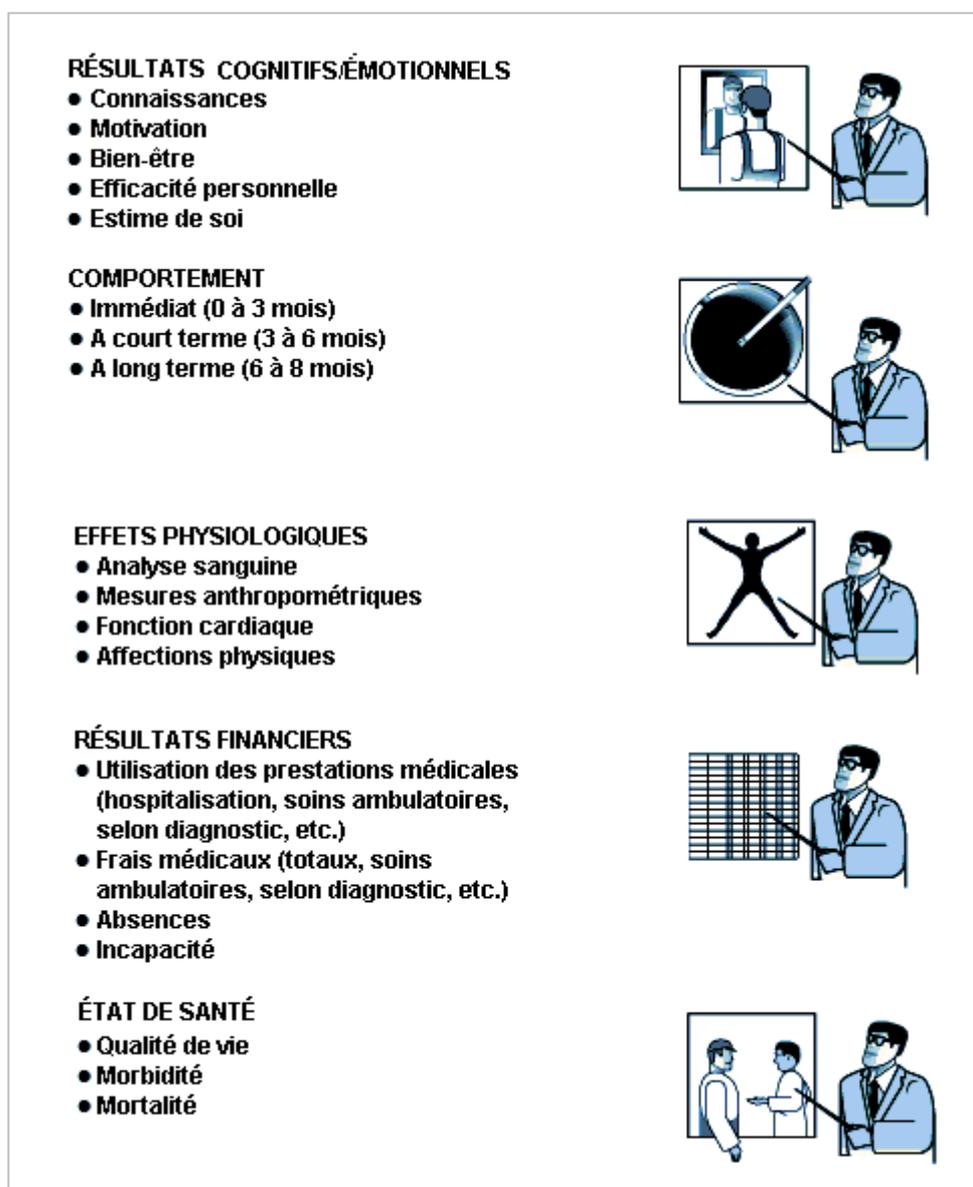
Luxembourg declaration on workplace health promotion in the European Union. Perugia : ENWHP, 2018, 5 p.

En ligne : https://www.enwhp.org/resources/toolip/doc/2022/01/26/1_luxembourg_declaration_2018.pdf

Le concept de promotion de la santé sur le lieu de travail gagne en pertinence à mesure que les organisations publiques et privées sont plus nombreuses à reconnaître que, à l'heure de la concurrence mondialisée, elles ne réussiront que si elles disposent d'effectifs en bonne santé, qualifiés et motivés. La promotion de la santé au travail peut permettre de trouver un équilibre souple et dynamique entre les attentes des clients et les objectifs des organisations d'une part et les compétences des salariés et leurs besoins en matière de santé d'autre part, ce qui peut aider les entreprises et autres organisations à être compétitives sur les marchés. A l'échelle des pays, la promotion de la santé au travail est appelée à devenir un prérequis au développement économique et social durable.

Promotion de la santé sur le lieu de travail [Page internet]
Genève : Association internationale de la sécurité sociale, sd
En ligne : <https://ww1.issa.int/fr/guidelines/whp/174864>

Les différents résultats de la promotion de la santé



(d'après Anderson DR, O'Donnell MP. Toward a health promotion research agenda: 'State of the Science' reviews. *American Journal of Health Promotion* 1994 ; 8 : pp. 482-95

La protection et la promotion de la santé sur les lieux de travail : vue d'ensemble

Warsaw Jeon J, Messite Jacqueline

In : Encyclopédie de sécurité et de santé au travail. 3ème édition française. Genève : Bureau international du travail, 2004. En ligne : <https://www.ilocis.org/fr/documents/ilo015.htm>

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

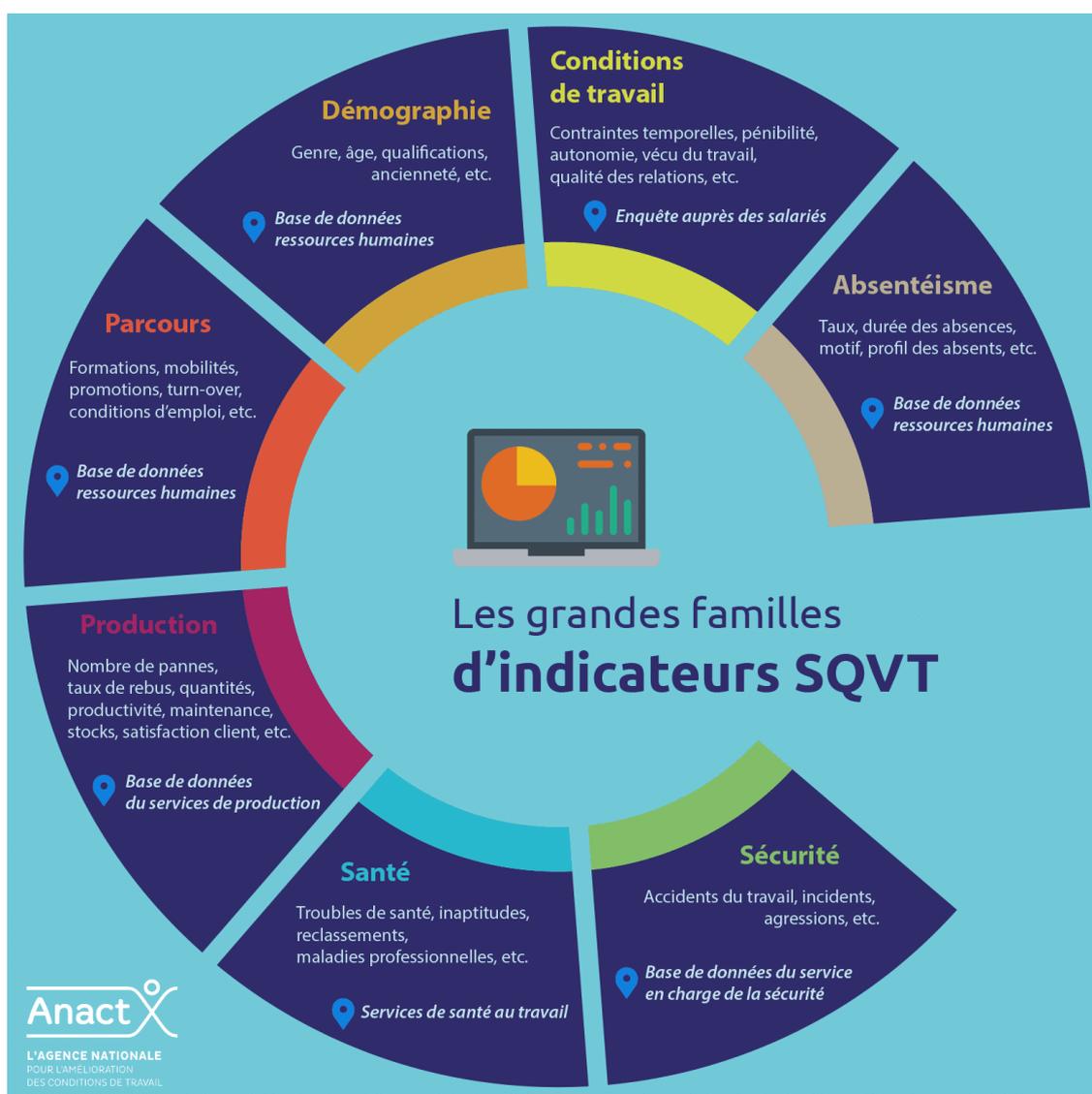
« La notion de qualité de vie au travail renvoie à des éléments multiples, relatifs en partie à chacun des salariés mais également étroitement liés à des éléments objectifs qui structurent l'entreprise. Elle peut se concevoir comme un sentiment de bien-être au travail perçu collectivement et individuellement qui englobe l'ambiance, la culture de l'entreprise, l'intérêt du travail, les conditions de travail, le sentiment d'implication, le degré d'autonomie et de responsabilisation, l'égalité, un droit à l'erreur accordé à chacun, une reconnaissance et une valorisation du travail effectué.

Ainsi conçue, la qualité de vie au travail désigne et regroupe les dispositions récurrentes abordant notamment les modalités de mises en œuvre de l'organisation du travail permettant de concilier les modalités de l'amélioration des conditions de travail et de vie pour les salariés et la performance collective de l'entreprise. Elle est un des éléments constitutifs d'une responsabilité sociale d'entreprise assumée. »

Accord National Interprofessionnel sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail (ANI)

Paris : Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle, 2013, 18 p.

En ligne : <https://www.anact.fr/file/3915/download?token=psG1KZ0u>



Indicateurs de santé et qualité de vie au travail : la méthode Anact [Page internet]

Paris : Anact, 2016

En ligne : <https://www.anact.fr/indicateurs-de-sante-et-qualite-de-vie-au-travail-la-methode-anact>

1 – PANORAMA DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

DES PLANS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Tous les cinq ans depuis 2004, les pouvoirs publics fixent les grandes orientations liées à la santé au travail. En mettant en place un Plan National de Santé au Travail (PST), l'enjeu est d'améliorer durablement la santé de travail de chacun et de prévenir des risques professionnels en fédérant tous les acteurs concernés dans le monde du travail. Ce plan national est ensuite décliné par les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) en plans régionaux de santé au travail (PRST).



Au croisement des objectifs de santé publique et de santé au travail identifiés par les derniers Plans santé au travail, le ministère des Sports s'est doté d'une feuille de route pour développer les APS en milieu professionnel. Cette feuille de route est articulée autour de 6 axes et 27 mesures et inscrite dans le cadre de la Stratégie nationale sport-santé. Elle vise à accélérer la prise de conscience de l'ensemble des acteurs et à enclencher un processus en proposant des mesures très opérationnelles.

Promotion de la santé au travail par l'activité physique et sportive [Page internet]

Paris : Ministère des Sports, 2022

En ligne : <https://sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-sante-bien-etre/activites-physiques-et-sportives-en-milieu-professionnel/article/promotion-de-la-sante-au-travail-par-l-activite-physique-et-sportive>



Le décret n° 2022-653 porte approbation de la délibération du comité national de prévention et de santé au travail du conseil d'orientation des conditions de travail, mentionné à l'article L. 4641-2-1 du code du travail, en date du 1^{er} avril 2022, concernant la définition de la liste et des modalités de l'ensemble socle de services que les services de prévention et de santé au travail interentreprises doivent obligatoirement proposer à leurs entreprises adhérentes et à leurs travailleurs.

Décret n° 2022-653 du 25 avril 2022 relatif à l'approbation de la liste et des modalités de l'ensemble socle de services de prévention et de santé au travail interentreprises

Journal officiel de la République française 2022 ; 0097 : 7 p.

En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/...>



La 4ème feuille de route de santé au travail 2021-2025 est le fruit d'un travail de co-construction entre l'Etat, la Sécurité sociale et tous les organismes de prévention ainsi que les partenaires sociaux. Il s'est appuyé sur le bilan du Plan santé au travail 3 et des plans régionaux santé au travail 3. Il se fonde sur la primauté de la logique de la prévention par rapport à la logique de réparation, la promotion d'une approche positive de la santé, la place majeure du dialogue social autour des conditions de travail où celle de la prévention de la désinsertion professionnelle et de l'accompagnement des salariés vulnérables restent donc des fondamentaux de la prévention en santé au travail. De nouvelles thématiques ont été intégrées, comme les effets du changement climatique, des crises ou de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les liens entre le Plan santé au travail (PST) 4 et les autres plans et programmes ayant un impact sur les travailleurs sont réaffirmés et approfondis. Composé d'un axe transversal relatif à la lutte contre les accidents du travail graves et mortels et de 4 axes stratégiques, le PST4 est construit autour de dix objectifs déclinés en 33 actions et 90 sous actions. De nombreux indicateurs de suivi et de livrables permettront de suivre leurs avancées. Le plan est également doté pour la première fois d'indicateurs stratégiques.

Plan santé au travail 2021-2025

Paris : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, 2021, 132 p.

En ligne : <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/pst4.pdf>



Constitué d'un axe transversal et de quatre axes stratégiques, avec 10 objectifs opérationnels comprenant de nombreuses actions, le PST 4 permet d'aborder l'ensemble des défis prioritaires identifiés par les acteurs de la prévention.



Le **nouveau plan pour la période 2021 à 2025 de la MSA** s'intéresse à la fois à la prévention de la dégradation de la santé des professionnels agricoles dans le cadre de leur activité professionnelle, mais aussi à la conception de l'organisation du travail pour qu'elle soit une source de développement, de recherche de sens et d'épanouissement. Il se décline en trois axes : "Agir pour préserver la santé au travail" ; "Accompagner les projets liés aux évolutions du monde agricole" ; et "Co-construire ensemble les actions de prévention".

Plan Santé-Sécurité au travail 2021-2025. Présentation synthétique des orientations du nouveau Plan Santé-Sécurité 2021-2025 de la MSA

Paris : Mutualité sociale agricole, 2021, 56 p.

En ligne : https://ssa.msa.fr/wp-content/uploads/2021/12/MSA_Plaquette_plan_SST_2021-25-v4.pdf



La médecine du travail traite de tous les aspects de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail, l'accent étant mis en particulier sur la prévention primaire des risques. Les déterminants de la santé des travailleurs sont multiples, et comprennent les facteurs de risque sur le lieu de travail qui peuvent être la cause de cancers, d'accidents, d'affections de l'appareil locomoteur, de maladies respiratoires, d'une perte de l'audition, de maladies de l'appareil circulatoire, de troubles liés au stress et de maladies transmissibles et autres.

Santé au travail [Page internet]

Genève : Organisation mondiale de la santé, 2020.

En ligne : https://www.who.int/topics/occupational_health/fr/

(le site internet de l'OMS est en cours de refonte... L'URL mentionnée n'est pas encore activée)



La mission de réflexion sur le système de prévention des risques professionnels s'articule autour de deux axes : d'une part, la définition des enjeux et des objectifs de ce système, et son évaluation au regard de ces enjeux et objectifs - d'autre part, les leviers professionnels, notamment juridiques et organisationnels, à actionner pour atteindre des résultats.

Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée : rapport fait à la demande du premier Ministre

Lecocq Charlotte, Dupuis Bruno, Forest Henri, Lanouzière Hervé

Paris : République française, 2018, 174 p.

En ligne : <https://www.sante-et-travail.fr/system/files/inline-files/Rapport%20omission%20SST%20Lecocq%2007%202018.pdf>

ET DES DÉCLINAISONS RÉGIONALES



Piloté par l'Agence régionale de santé (ARS), le Projet régional de santé inscrit la santé au travail dans plusieurs de ses axes, tels que la promotion des environnements favorables à la santé. Il incite notamment, en cohérence avec le plan santé au travail, à développer les initiatives des entreprises dans le domaine de la prévention du tabagisme et de la nutrition. Un travail étroit est organisé avec les acteurs de la santé au travail afin de mettre en synergie le PRS et le PRST, au service d'une prévention universelle dans tous les milieux de vie.

Projet régional de santé (PRS) 2018-2028 [Page internet]

Dijon : ARS Bourgogne Franche-Comté, 2018

En ligne : <https://urlz.fr/7wJ1>



Piloté par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) ce plan propose un programme d'actions qui donne la priorité à la prévention primaire et au développement de la culture de prévention. Il incite à favoriser la culture de la prévention, à prévenir l'usure professionnelle, à agir sur les risques prioritaires, à informer et communiquer de façon coordonnée.

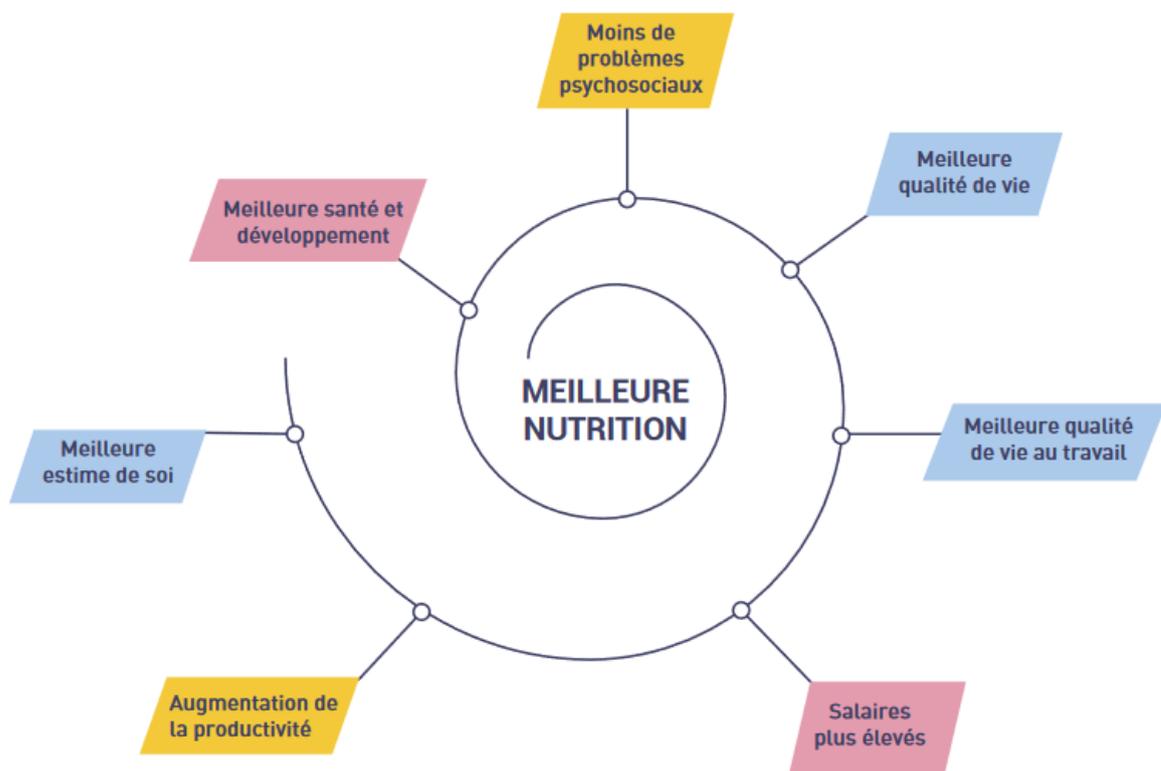
Plan régional Santé au travail 2016-2020

Besançon : Direccte BFC, 2016, 82 p.

En ligne : <https://urlz.fr/bVzB>

2 - LES ACTEURS INTERNES ET EXTERNES DE LA PRÉVENTION EN MILIEU DU TRAVAIL

LA SPIRALE VERTUEUSE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ NUTRITIONNELLE⁴



4. Schéma adapté de: SOLVE: Intégrer la promotion de la santé dans les politiques de sécurité et santé au travail. Guide du formateur. Genève: Bureau international du travail, 2012, p. 217. En ligne: <https://urlz.fr/bHMD>

Les essentiels :

- Pour être pertinente, la promotion de la santé en entreprise doit s'appuyer sur un **écosystème d'acteurs internes et externes** dont les compétences vont se compléter.
- **Les services de santé au travail** ont un rôle de veille, de conseil, et d'accompagnement. Ils peuvent être sollicités pour construire un projet de promotion de la santé.
- Le réseau régional d'appui à la prévention et promotion de la santé (RRAPPS) a une **vision globale des actions et ressources locales** et peut orienter les entreprises.

6 clés pour booster la santé de votre entreprise : promotion de la santé, alimentation et activités physiques au travail en Bourgogne – Franche-Comté

Dijon : ARS BFC, Ireps BFC, 2020, 44 p.

En ligne : <https://www.rrapps->

[bfc.org/sites/default/files/publications/fichiers/2020/REFENT-JUIN-2020_WEB.pdf](https://www.rrapps-bfc.org/sites/default/files/publications/fichiers/2020/REFENT-JUIN-2020_WEB.pdf)



L'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé a réalisé une synthèse très complète sur la prise en charge des accidents du travail et l'organisation de la médecine du travail en France. Elle en détaille un panorama historique et législatif.

La prise en charge des accidents du travail et l'organisation de la médecine du travail en France : aspects historiques et réglementaires. Synthèse documentaire

Safon Marie-Odile

Paris : Irdes, 2022, 247 p.

En ligne : <https://www.irdes.fr/documentation/syntheses/la-prise-en-charge-des-accidents-du-travail-et-l-organisation-de-la-medecine-du-travail-en-france.pdf>



L'Assurance maladie distingue, dans l'écosystème de la prévention en milieu du travail deux types d'acteurs de la prévention : les acteurs internes et les acteurs externes.

Les acteurs internes de la prévention sont l'employeur, les ressources humaines et les chargés de prévention, ainsi que les

Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, ou CHSCT, et les Comités sociaux et économiques, ou CSE.

Les acteurs externes de la prévention sont les Caisses d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail, ou Carsat, ainsi que les experts extérieurs, ou les préventeurs de l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics, ou OPPBTP, ou des Intervenants en prévention des risques professionnels, ou IPRP.

Le Service de santé au travail, ou le médecin du travail, est un acteur particulier, puisqu'il est interne et externe en même temps.

Les acteurs de la prévention des risques professionnels [Page internet]

Paris : Assurance maladie, 2021

En ligne : <https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/prevention/acteurs-prevention-risques>





Employeurs, salariés, représentants du personnel, chargés de prévention...
Chacun à son niveau participe à la prévention des risques professionnels.
L'INRS (santé et sécurité au travail) propose un tour d'horizon des rôles et
des missions des nombreux acteurs qui peuvent être impliqués.

Acteurs de la prévention : à chacun son rôle [Page internet]

Paris : INRS, s.d.

En ligne : <http://www.inrs.fr/demarche/acteurs-prevention/introduction.html>

LES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL



Le Code du travail stipule que chaque employeur doit adhérer à un service de santé au travail agréé par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte).

Ces services de santé ont pour mission de conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants afin d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Ils sont donc bien placés pour apporter un soutien aux entreprises qui souhaitent s'engager dans des dynamiques de promotion de la santé. Ils peuvent par exemple :

- conduire des actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel ;
- apporter un conseil aux employeurs, travailleurs et leurs représentants sur les dispositions à prendre pour éviter ou diminuer les risques professionnels, et améliorer les conditions de travail... ;
- surveiller l'état de santé des travailleurs en fonction des risques de santé au travail, de leur sécurité et celles des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge ;
- participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

Services de santé au travail : organisation, missions, pluridisciplinarité, contractualisation, agrément [Page internet]

Paris : INRS, 2022

En ligne : <http://www.inrs.fr/demarche/services-sante-travail/organisation.html>

Plusieurs rubriques structurent la page internet "Santé au travail" du Ministère :

- Prévention des risques : amiante, risques psychosociaux, troubles musculo-squelettiques, autres dangers et risques, mesures et moyens de prévention
- Statut des travailleurs et dispositions particulières
- Métiers et activités
- Plans de santé au travail et autres plans gouvernementaux
- Acteurs : CHSCT, délégué du personnel, autres interlocuteurs
- Bilans et études : Conditions de travail, santé au travail
- Outils et guides : par secteurs, par métiers, par problèmes

Santé au travail [Page internet]

Paris : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, s.d.

En ligne : <http://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail>



Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT)

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) est un établissement public administratif créé en 1973 et placé sous la tutelle du ministère en charge du Travail.

Ses missions et son fonctionnement sont précisés par le [décret n°2015-968 du 31 juillet 2015](#).

L'Anact a pour vocation d'améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles. Pour cela, elle conçoit et diffuse, à destination des salariés, de leurs représentants et des directions — mais aussi de tous les acteurs qui interviennent auprès des entreprises — des méthodes et outils éprouvés dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail et performance économique.

Basée à Lyon, l'Anact pilote un réseau d'associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract), présentes sur tout le territoire. Chaque association décline, en région, les missions permanentes et priorités d'intervention définies par la gouvernance de l'Agence.

Voir le site internet de l'Anact : <http://www.anact.fr>



Aract Bourgogne Franche-Comté

L'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract) contribue à la qualité de vie au travail en s'appuyant sur une approche globale du fonctionnement des entreprises. Elle agit auprès des entreprises et des territoires dans 4 principaux domaines : le développement du capital humain,

l'accompagnement des mutations et des innovations sociales, le renforcement de la culture de prévention des risques professionnels et la promotion de la diversité. L'Aract apporte un conseil aux entreprises par des appuis individuels ou collectifs.

Contact

Siège social

8 rond-point de la Nation | 21000 Dijon

Tél : 03 80 50 99 86 | info.aractbfc@anact.fr

<https://bourgognefranchecomte.aract.fr>



Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)

En matière de santé au travail, la mission première de l'Anses est de fournir aux autorités l'information nécessaire à la prise de décision concernant la prévention des risques professionnels et d'appuyer les

principales politiques publiques en la matière.

L'Agence contribue à la connaissance des risques professionnels notamment émergents (nanoparticules, pesticides, perturbateurs endocriniens, champs magnétiques,...), via le réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P), mais également via ses actions d'évaluation des risques. Elle apporte des connaissances scientifiques utiles à l'élaboration de la réglementation nationale et européenne, élabore des valeurs de référence pour protéger les travailleurs et a également une mission de programmation et soutien à la recherche.

Voir le site internet de l'Anses : <https://www.anses.fr/fr/thematique/sant%C3%A9-travail>

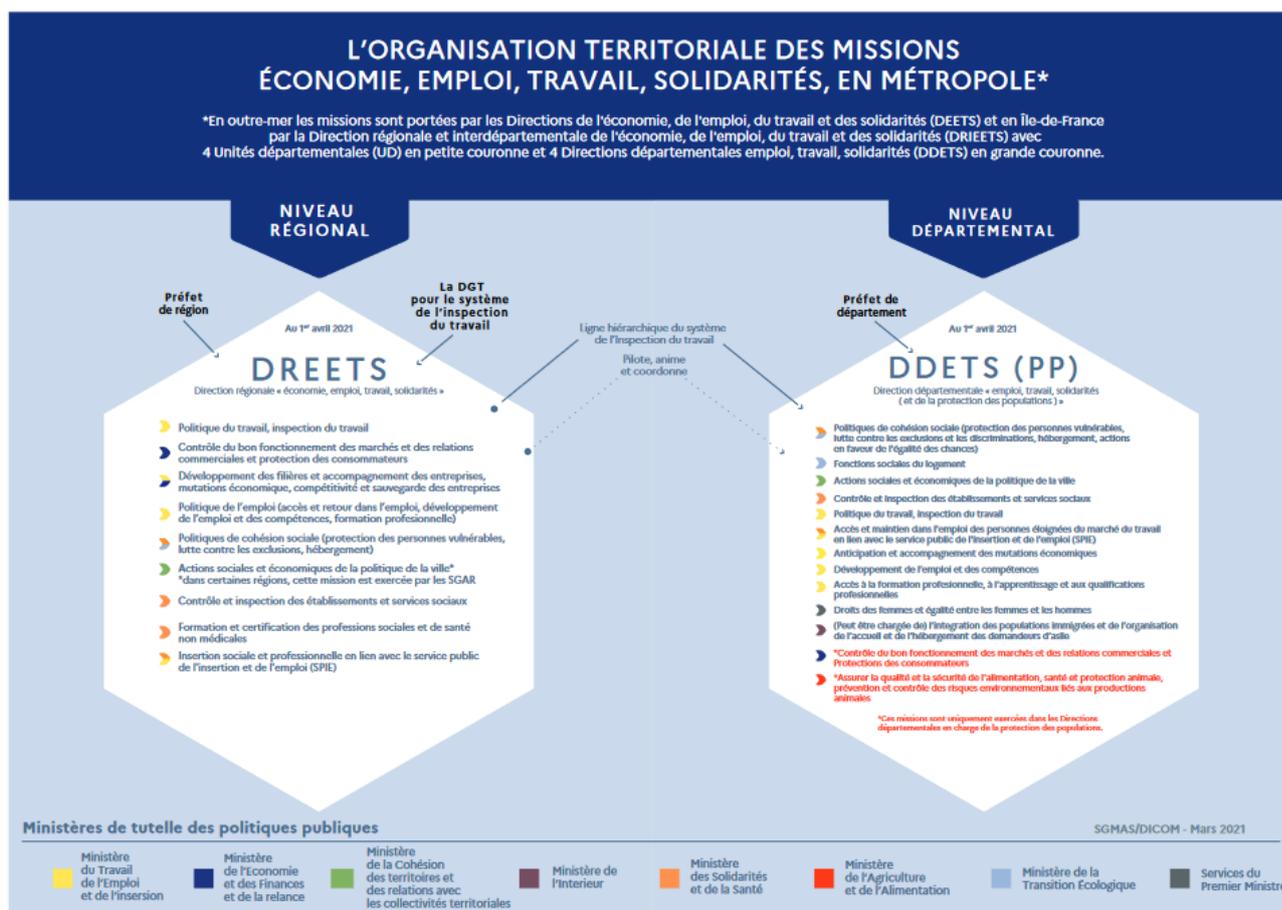


Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

La réforme de l'Organisation territoriale de l'État (OTE) a transformé au 1er avril 2021 les services en région des ministères chargés de l'économie, des finances, du travail, de l'emploi et des affaires sociales. Dorénavant, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) intègre dans son champ de compétences l'ensemble des missions exercées au niveau régional

par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) et les politiques de la cohésion sociale, jusqu'alors portées par la Direction régionale de la cohésion sociale (DRCS).

Concernant le travail, les missions de la DREETS visent l'inspection du travail avec le contrôle de l'effectivité du droit du travail dans tous ses aspects (santé et sécurité, application du code du travail et des conventions collectives, fonctionnement des institutions représentatives du personnel, lutte contre le travail illégal, préservation des droits des salariés...); la mise en œuvre de la politique du travail dans la région, notamment pour l'amélioration des conditions de travail, la prévention des accidents et des maladies professionnelles, la promotion de l'égalité professionnelle, la lutte contre le travail illégal ou la fraude au détachement international de salariés...; et l'appui au dialogue social et à la négociation collective.



L'organisation territoriale des missions économie, emploi, travail, solidarités, en métropole

Paris : Gouvernement, 2021, 1 p.

En ligne :

https://dreets.gouv.fr/sites/dreets.gouv.fr/IMG/pdf/infog_no1_version_affiche_copie.pdf

La direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail, et des solidarités Bourgogne Franche-Comté

Dijon : Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, 2021, 4 p.

En ligne : https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr/sites/bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_dreets_vd3.pdf



Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) – Santé et sécurité au travail

Créé en 1947, l'INRS est une association loi 1901. Il est géré par un Conseil d'administration paritaire constitué de représentants des organisations des employeurs ou des salariés. Organisme généraliste en santé et sécurité au travail, l'INRS intervient en lien avec les autres acteurs institutionnels de la prévention des risques professionnels. Il propose des outils et des services aux entreprises et aux 18 millions de salariés relevant du régime général de la Sécurité sociale. La mission de l'INRS est d'améliorer la santé et la sécurité au travail et de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles. Ses actions s'inscrivent dans le respect de 3 valeurs essentielles : la personne, la transparence et le dialogue social.

Voir le site internet de l'INRS : <http://www.inrs.fr/>

ET LES TRAVAILLEURS ! PRÉSENTATION D'ENQUÊTES NATIONALES



L'enquête Conditions de travail existe depuis 1978 et est renouvelée environ tous les sept ans (1984, 1991, 1998, 2005, 2013). Elle est conduite par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du Ministère du travail. Les principaux objectifs de l'enquête sont de décrire et

d'analyser les situations de travail des actifs occupés, en particulier les horaires et l'organisation du temps de travail, l'organisation et le contenu du travail, les contraintes et pénibilités, les accidents du travail.) Dans le domaine des risques professionnels, elle permet d'une part de connaître l'évaluation qu'en font les salariés eux-mêmes pour ce qui concerne les risques physiques, d'autre part de repérer les facteurs de risque liés à l'organisation du travail (contraintes de rythme du travail, pression temporelle, soutien social au travail). Près de 35 000 personnes et 20 000 établissements ont été interrogés pour l'édition 2019 de l'étude.

Conditions de travail : édition 2019

Paris : Ministère du travail, Dares, 2018

En ligne : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/enquetes/article/conditions-de-travail-edition-2019>

12^{ème} édition du Baromètre Santé et Qualité de vie au Travail de Malakoff Humanis : comment les salariés ont vécu l'année 2020 {Page internet}

Malakoff Humanis, 2021

En ligne : <https://lecomptoir.malakoffhumanis.com/12eme-edition-du-barometre-sante-et-qualite-de-vie-au-travail-de-malakoff-humanis-comment-les-salaries-ont-vecu-lannee-2020/>

Quelles ont été les tendances de 2020 en termes vie professionnelle, de management, de conditions de travail, de conciliation entre travail et vie privée ou encore de santé ? Dans le contexte si particulier de la crise du COVID-19, comment ont évolué les rapports qu'entretiennent les salariés français avec leur entreprise et leurs collègues ? La 12^{ème} édition du baromètre Santé et Qualité de vie livre un éclairage, il s'est focalisé sur le télétravail et la santé mentale en temps de pandémie.

Baromètre santé et qualité de vie au travail 11^e édition : étude de perception menée auprès de salariés du secteur privé

Paris : Malakoff Médéric Humanis, 2019, 38 p.

En ligne : <https://newsroom.malakoffhumanis.com/download-pdf/5d80c3281416ef09206d6dea>

Depuis 2009, Malakoff Médéric mène une politique soutenue d'études, de recherches et d'expérimentations pour comprendre les déterminants de la santé et du bien-être au travail, leurs liens avec la performance de l'entreprise, et leurs évolutions au fil du temps, qui se traduit par la publication d'un rapport qui vise à dresser un panorama des enjeux de la santé et de la qualité de vie au travail. L'enquête menée en 2019 est centrée sur la maîtrise du temps (accélération du rythme, articulation vie privée-vie professionnelle), les conséquences sur le bien-être et la capacité des salariés à agir sur leur santé.



Qualité de vie au travail : la journée type d'un salarié [Infographie]

Paris : Malakoff Médéric, 2016, 12 p.

En ligne : https://prismic-io.s3.amazonaws.com/mmetis%2F72fa75a4-835e-4d99-8e2a-21a779b371a3_ets-etude-sante-enseignement-2015-poster-salaries-bonne-sante.pdf



1/3 de votre temps passé au travail... C'est là que se joue aussi votre santé [Infographie]

Malakoff Médéric

En ligne : <http://www.lehubsante.com/100-data/1-3-vie-travail-sante.html>



Améliorer la qualité de vie au travail... c'est optimiser la santé de tous ! [Infographie]

Malakoff Médéric

En ligne : <http://www.lehubsante.com/100-data/ameliorer-qualite-vie-travail-optimiser-sante.html>

Étude EVREST

Evrest (Évolutions et relations en santé-travail) est un observatoire pluriannuel qui depuis 2009 permet d'analyser et de suivre différents aspects du travail et de la santé de salariés français. Ce dispositif de veille et de recherche en santé au travail construit par des chercheurs du Centre de recherches sur l'expérience, l'âge et les populations au travail (Creapt) et des médecins du travail, repose sur un questionnaire court adressé par le médecin du travail aux salariés lors de la visite médicale obligatoire. Le questionnaire investigate un champ assez large sur le travail (conditions de travail, expositions aux risques professionnels, formation, etc.) et sur les troubles de santé. Les données recueillies peuvent être consolidées dans base nationale qui permet, grâce à un échantillon de près de 30 000 salariés aujourd'hui, de suivre et d'analyser différents aspects du travail et de la santé des salariés. Ces données permettent aussi aux médecins du travail, sur leur territoire et les entreprises suivies, de produire des indicateurs et de les présenter dans les CHSCT, aux partenaires sociaux, aux acteurs territoriaux.

Voir le site internet du dispositif : <http://evrest.alamarge.org/>

Santé et itinéraire professionnel (Sip)

L'enquête Santé et itinéraire professionnel (Sip), conçue par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et réalisée en deux vagues (2006 et 2010), explore les liens entre les problèmes de santé et les parcours professionnels et conditions de travail. Elle vise d'une part à mieux connaître les déterminants de la santé liés aux conditions de travail et aux parcours professionnels (conditions physiques et organisationnelles du travail, expositions aux risques, discontinuités - ruptures du parcours professionnel et santé), et d'autre part, à permettre de repérer l'impact de l'état de santé sur le parcours professionnel des personnes, les aléas de carrière ou les discriminations éventuelles qu'elles ont pu rencontrer. Un objectif complémentaire a été fixé pour la vague 2010 : disposer, conformément aux recommandations intermédiaires du Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail, d'une observation des risques psychosociaux encourus par l'ensemble de la population active occupée au moment de l'enquête. [Extrait]

Voir le site internet de l'enquête : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/enquetes-de-a-a-z/article/sante-et-itineraire-professionnel-sip>

Surveillance Médicale des Expositions aux Risques professionnels (SUMER)

L'enquête Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer) a déjà été réalisée à trois reprises en 1994, en 2002-2003 et en 2009-2010. Elle repose sur un questionnaire administré par les médecins du travail auprès d'un échantillon représentatif de salariés. Cet outil est une base de données essentielle tant au niveau national qu'europpéen. La coordination est assurée par la Dares et par la Direction générale du travail (DGT) via l'Inspection médicale du travail (IMT).

L'enquête Sumer permet à l'État et aux partenaires sociaux de mieux cibler une politique du travail et de prévention. L'enquête permet ainsi de décrire, pour les 23 millions de salariés / agents en France des secteurs public et privé, plus de 300 expositions ou situations de travail, ainsi que les dispositifs de prévention mis en place dans les entreprises et le ressenti des salariés / agents vis à vis de leur travail.

Voir le site internet de l'enquête SUMER : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/enquetes/article/surveillance-medicale-des-expositions-aux-risques-professionnels-sumer-edition-118967>

3 – DES SITUATIONS À RISQUE

DOCUMENTS GÉNÉRAUX



Les conditions de travail d'un emploi renvoient aux aspects matériels (contraintes physiques, moyens de travail, conditions sanitaires, exposition à des substances dangereuses, etc.), organisationnels (organisation du temps de travail, rythme de travail, autonomie et marge de manœuvre, etc.) et psychosociaux (relations avec les clients, la hiérarchie et les collègues, conflits de valeurs, satisfaction et difficultés au travail, etc.) dans lesquels le travailleur exerce son activité. Les conditions de travail peuvent avoir des conséquences sur les risques d'accident, mais aussi sur le développement de maladies professionnelles ; de façon plus générale, la qualité de vie au travail favorise la construction de la santé physique et mentale des personnes en emploi. Deux approches sont possibles pour examiner les liens entre travail et santé. La première examine les conditions de travail, les expositions professionnelles (pénibilité, risques psychosociaux) et les atteintes liées au travail (accidents du travail, maladies professionnelles reconnues ou limitations perçues par les salariés). La seconde appréhende les conséquences des troubles de santé et des handicaps sur l'insertion professionnelle des personnes. Ce Synthèse Stat' regroupe les chiffres clés sur les conditions de travail et la santé au travail en France, ainsi que des éléments sur l'activité des personnes handicapées ou en situation de handicap.

Chiffres clés sur les conditions de travail et la santé au travail

Paris : Dares, Direction générale de la santé ; Saint-Maurice : Santé publique France, 2021, 40 p. Synthèse – Stat ; 37)

En ligne : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/bd5db852ae719a89f36f7a92a17fa7e8/Synth%C3%A8se%20Stat%27%20n%C2%B037%20-%20Chiffres%20cl%C3%A9s%20CT_sant%C3%A9.pdf



L'Inspection générale des affaires sociales a inscrit à son programme d'activité 2012-2014 une mission portant sur la santé au travail. Elle visait, à partir de pathologies dites "traçantes", à identifier les interactions entre santé au travail, santé publique et santé environnementale. Cette mission ne concerne que la santé au travail des salariés du secteur privé. C'est à partir de quatre illustrations concrètes portant sur santé au travail et maladies cardiovasculaires, polyarthrite rhumatoïde, addictions et nanoparticules, que la mission a choisi d'effectuer cette analyse. A l'issue de ces travaux, quatre axes d'amélioration sont identifiés : mieux appréhender l'impact des conditions de travail sur la santé, être attentif à l'évolution technique et organisationnelle du monde du travail, veiller à ce que l'activité professionnelle n'aggrave pas des pathologies préexistantes, utiliser le lieu de travail comme lieu de promotion de la santé.

Interactions entre santé et travail

Bensadon Anne-Carole, Barbezieux Philippe, Champs François-Olivier

Paris : Inspection générale des affaires sociales, 2013, 130 p.

En ligne : http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2013-069R_-_sante-Travail_-_DEF.pdf

SANTÉ AU TRAVAIL PENDANT LA CRISE SANITAIRE – DONNÉES GÉNÉRALES



La crise sanitaire liée à la Covid-19 a eu pour effet d'augmenter fortement l'activité de certains métiers ou, au contraire, de la diminuer jusqu'à l'arrêter. Elle a également bouleversé l'organisation du travail dans les entreprises : travail à distance, distanciation physique... La question qui se pose aujourd'hui est d'envisager la pérennité de ces évolutions, leur influence sur les conditions de travail et les risques professionnels associés.

Conséquences possibles de la crise Covid-19 sur les organisations du travail et les risques professionnels : une étude prospective

Héry M, Malenfer M, Grzesiak L, de Jouvenel F

Références en santé au travail 2022 ; 169 : pp. 67-77

En ligne : <https://www.rst-sante-travail.fr/rst/dms/rst/PDF/2022/RST-169.pdf/RST-169.pdf>



La crise sanitaire a favorisé une extension sans précédent du télétravail. Le télétravail est associé à davantage de douleurs et de troubles du sommeil. Son vécu est contrasté selon les personnes. Pour les télétravailleurs qui ne disposent que de moyens matériels peu adaptés, voire inexistants, pour le travail à distance, le soutien social se détériore ainsi que les autres risques psychosociaux et les troubles de la santé. Pour les femmes et les agents de la fonction publique, le télétravail occasionne davantage de difficultés que pour les salariés du secteur privé. Ceux qui pratiquent peu le télétravail, voire plus du tout début 2021 alors qu'ils y recouraient entre mars et décembre 2020, ont des conditions de travail proches de celles de l'ensemble des salariés.

Télétravail durant la crise sanitaire : quelles pratiques en janvier 2021 ? Quels impacts sur le travail et la santé ?

Paris : Dares, 2022, 8 p. (Analyses ; 9)

En ligne : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/5171e9d0f2d214774c44afc82353563a/Dares-Analyses_Teletravail-durant-crise-sanitaire-Partiques-Impacts.pdf



La crise sanitaire et les mesures mises en place pour freiner la propagation du virus ont conduit à de considérables changements au sein du monde du travail : l'activité s'est réduite ou a été stoppée dans certains secteurs alors qu'elle augmentait dans d'autres ; l'organisation du travail a été modifiée pour s'adapter au contexte (diffusion du télétravail, réorganisation du collectif de travail...) ; les conditions d'emploi ont évolué avec l'extension du recours au chômage partiel. Comment les conditions de travail des salariés ont-elles évolué pendant cette période ?

Quelles conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de travail et les risques psycho-sociaux ?

Beatriz Mikael, Beque Marilyne, Coutrot Thomas et al

Paris : Dares, 2021, 10 p. (Analyses ; 28)

En ligne : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/9bdbcec60416e2944c584578463f5e0a/Dares%20Analyses_Conditions-de-travail_RPS_Consequences-crise-sanitaire.pdf

SANTÉ AU TRAVAIL DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET DU SOCIAL PENDANT LA CRISE SANITAIRE



Comme nombre d'autres établissements de santé, l'Hôpital Riviera-Chablais a été frappé de plein fouet par la pandémie de COVID-19. Dans ce contexte, le Service de la santé et sécurité au travail a été rapidement au premier rang pour prendre en charge le personnel de l'hôpital, voire celui des institutions partenaires.

Gestion du Covid-19 vécue par un service de la santé au travail

Liberati Carmelo-Domenico, Mengin Caroline

Bulletin des médecins suisses 2022 ; 103(17) : 569-72

En ligne :

https://saez.ch/journalfile/download/article/ezm_saez/fr/bms.2022.20644/72d5c21686edc6d9af76967e0414c0e150f1a167/bms_2022_20644.pdf/rsrc/jf

Les missions de l'Observatoire national de la qualité de vie au travail des professionnels de santé et du médico-social sont les suivantes : - la mise en place d'une remontée de terrain sous forme de RETours d'Expériences par le biais de la création d'un comité opérationnel sous l'égide conjointe de la DGOS et de la DGCS dans ce contexte post-crise du Covid-19 et la mise en place des mesures évoquées dans la stratégie Nationale, QVT, les préconisations des groupes de travail de l'ONQVT et du Ségur de la Santé. L'observatoire a été composé de 12 experts de juillet 2018 à juin 2020 avec 3 missions : - contribuer au développement des connaissances pour aider les acteurs des secteurs sanitaire et médico-social, ce qui a conduit à la création du site internet ; - produire des connaissances, des avis et des propositions avec la création de quatre groupes de travail sur les thèmes « QVT et restructuration », « QVT et nouvelles technologies », « collectifs de travail » et « QVT, qualité des soins et qualité de l'accompagnement » ; et diffuser et partager les connaissances notamment par l'organisation d'un colloque annuel, la communication des actes et recommandations

Observatoire national de la qualité de vie au travail des professionnels de santé et du médico-social [Page internet]

Paris : Ministère des solidarités et de la santé, 2022

En ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-et-travail/observatoireQVT/article/observatoire-national-de-la-qualite-de-vie-au-travail-des-professionnels-de>



Finalisé en janvier 2020, le dossier d'ADSP, la revue du Haut conseil de la santé publique, souhaite mettre en lumière l'importance d'un accompagnement favorable à la qualité de vie au travail des professionnels de santé. Entre-temps, la pandémie de la Covid-19 s'est installée, mettant à l'épreuve l'ensemble de la population et de notre système de soins. En soi, la difficulté de l'épidémie n'est peut-être pas tant de gérer le risque (les professionnels y sont préparés et formés), mais davantage d'inventer in vivo un management de l'incertitude liée à un risque inconnu, contraignant à décider malgré des informations contradictoires, parcellaires, fluctuantes.

Prendre soin des professionnels de santé. Dossier

ADSP 2020 ; 110 : 64 p.

En ligne : <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Adsp?clef=1171>



Le propos de ce document pragmatique de l'Observatoire national de la qualité de vie au travail des professionnels de santé et du médico-social est d'apporter aux professionnels des repères sur : 1) Les points essentiels pour essayer de préserver la santé des professionnels des établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux et du domicile. 2) Ce qui contribue à la qualité de vie au travail et en fonde la démarche 3) L'encadrement et un soutien particulier aux nouveaux personnels ainsi qu'aux étudiants en stage ou mis à disposition pour renforcer les équipes afin de favoriser leur intégration dans le collectif de travail et préserver leur santé 4) L'intérêt des intervenants à exploiter et faire remonter leurs expériences de terrain concernant la prise en charge du COVID. Ces

conseils s'adressent aux professionnels eux-mêmes à titre individuel (I), aux responsables des institutions, gouvernances hospitalières, chefs de service ou chefs de pôles, responsables d'établissements privés non lucratifs ou commerciaux (II) aux responsables des établissements médicosociaux (III) et aux professionnels intervenant en ambulatoire (IV).

Qualité de vie au travail et Covid 19 : contribution de l'Observatoire national de la qualité de vie au travail des professionnels de santé et du médico-social. Repères pour les pratiques

Paris : Ministère des solidarités et de la santé, l'Observatoire national de la qualité de vie au travail des professionnels de santé et du médico-social, 2020, 8 p.

En ligne : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/qualite_de_vie_au_travail_et_covid_19.pdf

SANTÉ AU TRAVAIL DES AUTRES PROFESSIONNELS PENDANT LA CRISE SANITAIRE



Après le premier confinement mis en place en France en réponse à la pandémie de Covid-19, Santé publique France a réalisé une enquête entre mai et août 2020 auprès des 27 000 travailleurs et ex-travailleurs du Régime agricole et des 20 000 travailleurs et ex-travailleurs indépendants des cohortes Coset. Il s'agissait de documenter l'impact de la pandémie sur l'activité professionnelle de ces populations et évaluer leur état de santé au sortir du confinement. Les indépendants non-agricoles ont connu plutôt des interruptions complètes d'activité, notamment les femmes, et les salariés du monde agricole, des interruptions partielles. Pour les personnes ayant poursuivi leur activité, des modifications importantes des conditions de travail sont décrites. Les impacts de cette période sur la santé ou les comportements étaient notables, avec toutefois des contrastes visibles entre sexe et sous-groupes professionnels. Certains groupes professionnels présentaient une prévalence plus importante d'anxiété et de symptomatologie dépressive au sortir du confinement. La fréquence de ces troubles était associée à certains facteurs professionnels renvoyant à des conditions de travail défavorables durant ce confinement. Ces observations sur ces professionnels fragilisés par les mesures de gestion, sont complémentaires des autres travaux sur la santé mentale des travailleurs en rapport avec la pandémie de Covid-19. Ils permettront de fournir aux acteurs de la prévention et aux partenaires sociaux des éléments pour appréhender des crises futures et envisager des modes d'exercice alternatifs.

Conséquences professionnelles et état de santé des travailleurs du monde agricole et des indépendants au sortir du premier confinement du printemps 2020

Geoffroy-Perez Béatrice, Marchand Jean-Luc, Rabet Gabrielle, Soullier Noémie, Delézire Pauline, Bénézet Laetitia, Bonnet Nathalie, Chesneau Julie

Saint-Maurice : Santé publique France, 2022, 54 p. (Études et enquêtes)

En ligne : <https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/428664/3434055>

CONDUITES ADDICTIVES



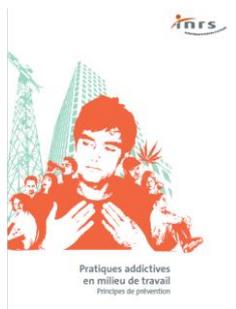
Beaucoup de Français font un usage quotidien de produits psychoactifs : tabac, alcool, cannabis. D'autres y ont recours occasionnellement. Certains sont directement affectés par les usages de tiers. Le milieu de travail n'est pas épargné par la consommation de drogues même si les enquêtes statistiques montrent que l'emploi constitue globalement un facteur protecteur par rapport aux addictions. Les demandeurs d'emploi ont en effet une consommation supérieure à celle des actifs occupés. Ce constat général cache une grande diversité de situations selon les métiers, les catégories professionnelles, l'âge et le sexe.

L'essentiel sur... Addictions en milieu professionnel : employeurs et employés, tous concernés

Paris : Mildeca, 2019, 4 p.

En ligne :

https://www.drogues.gouv.fr/sites/drogues.gouv.fr/files/atoms/files/mildeca_dossier_lesentiel-sur-addictions-en-milieu_pro_v2_202010_0.pdf



Les consommations d'alcool, de drogues ou de médicaments psychotropes concernent un grand nombre de personnes en population générale et en milieu de travail. Cet ouvrage s'adresse aux acteurs de la prévention en entreprise : employeurs, préventeurs, membres du CHSCT, services de santé au travail... Il fait le point sur les pratiques addictives, les substances psychoactives et les risques professionnels liés à leur consommation. Il détaille la démarche de prévention à mettre en place dans les entreprises et présente également le contexte réglementaire.

Pratiques addictives en milieu du travail

Paris : INRS, 2013, 31 p.

En ligne : <http://www.inrs.fr/accueil/dms/inrs/CataloguePapier/ED/TI-ED-6147/ed6147.pdf>

MAL-ÊTRE ET RISQUES PSYCHOSOCIAUX



L'article ci-dessous vise à présenter, d'une part, les travaux français ayant cherché à quantifier les problèmes de santé mentale engendrés par la souffrance au travail et, d'autre part, à présenter des interventions améliorant la santé mentale et le bien-être au travail qui ont été évaluées sur leurs résultats avec des méthodes scientifiques appropriées.

Améliorer la santé mentale et le bien-être des salariés : quelles sont les interventions qui marchent ?

Kovess-Masfety Vivianne, Saunder L, Mellor N

Archives des maladies professionnelles et de l'environnement 2020 ; 81 : 45-54

Doi : 10.1016/j.admp.2019.10.003



Risques psychosociaux, bien-être et qualité de vie au travail sont 3 termes qui cohabitent pour aborder les dimensions psychosociales du rapport au travail et à l'emploi. Ce décryptage précise leurs cadres juridiques et réglementaires respectifs. Leur rôle dans l'élargissement des questions de santé au travail à des questions sociétales plus larges est également discuté.

Risques psychosociaux, bien-être et qualité de vie au travail

Paris : INRS, 2019, 4 p. (Décryptage)

En ligne : <http://www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/ED/TI-ED-8002/ed8002.pdf>



De l'implication excessive dans le travail à l'addiction, il n'y a parfois qu'un pas... que certains salariés franchissent sans s'en rendre compte. Avec, à la clé, des conséquences parfois graves pour eux-mêmes et leur entourage. Difficile à repérer, cette dépendance au travail a fait l'objet d'études afin de mieux comprendre les facteurs de risque et les secteurs d'activité les plus concernés. Cet article fait le point sur ce que l'on sait et sur les moyens de prévenir cette maladie.

Workaholisme : les dangers de l'addiction au travail

Hache Philippe

Hygiène et sécurité au travail 2017 ; 246 : pp. 6-7

En ligne : <https://www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/HST/TI-DC-16/dc16.pdf>



L'article de Thomas Lessufleur présente des résultats d'une étude visant à explorer les associations entre facteurs psychosociaux au travail, classiques et émergents, et santé perçue dans la population nationale salariée française. Elle s'appuie sur les données de l'enquête nationale SUMER 2010. L'échantillon comporte 46 962 salariés, 26 883 hommes et 20 079 femmes (taux de participation de 87 %). Cette étude souligne le rôle des facteurs psychosociaux au travail, classiques et émergents, comme facteurs de risque d'une mauvaise santé perçue et suggère que la mise en place de mesures visant à réduire les expositions aux facteurs psychosociaux au travail devrait être un objectif pour l'amélioration de la santé au travail. [D'après le résumé de l'auteur].

Facteurs psychosociaux au travail et santé perçue dans l'enquête nationale SUMER

Lessufleur Thomas, Chastang Jean-François, Cavet Martine, et al.

Santé publique 2015 ; 27(2) : 177-86

En ligne : <http://www.cairn.info/revue-sante-publique-2015-2-page-177.htm>

CHÔMAGE



Depuis les premières études sur l'état de santé des chômeurs aux États-Unis dans les années 1930, la communauté médicale anglo-saxonne n'a pas cessé de s'intéresser à ce problème avec la remontée du taux de chômage à partir des années 1970 et l'accentuation récente de la crise économique. L'ensemble de ces études indique clairement que les chômeurs ont un risque accru d'avoir des problèmes de santé par rapport aux non-chômeurs. Ainsi l'analyse combinée des études prospectives réalisées jusqu'en 2009 montre que le chômage est associé à une surmortalité toutes causes confondues de 60 % après ajustement sur l'âge et les autres facteurs confondants. Les causes de cette surmortalité semblent multiples : les données indiquant un taux de suicide plus élevé sont convaincantes, celles rapportant une plus forte mortalité par cancer également sur la base de la littérature disponible jusqu'en 1997 et des études publiées par la suite. Les données sur la mortalité cardiovasculaire sont moins consensuelles mais indiquent globalement que les chômeurs ont aussi un risque accru d'avoir un infarctus du myocarde ou un accident vasculaire cérébral.

Le chômage : un problème de santé publique majeur

Meneton Pierre, Plessz Marie, Courtin Emilie, Ribet Céline, Goldberg Marcel, Zins Marie
La revue de l'Ires 2017 ; 91-2 : pp. 141-54

En ligne :

https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=RDLI_091_0141&download=1



Le chômage touche 10,6 % de la population active. 40 % des chômeur.euse.s ne sont pas indemnisé.e.s. Pourtant, l'impact du chômage sur les personnes et leur entourage reste méconnu. 14 000 décès par an lui sont imputables, il augmente le risque de séparation des couples, compromet l'avenir des enfants. Le chômage est un « facteur de risque » qui doit être appréhendé comme tel : organisation d'un suivi sanitaire et psychologique précoce ; accompagnement renforcé en termes d'accueil par Pôle emploi et d'insertion sociale et professionnelle... Mais c'est aussi le regard sur les personnes au chômage qu'il faut changer. La lutte contre les discriminations fondées sur la précarité sociale, la médiatisation de leur vécu, leur participation aux politiques publiques qui les concernent poursuivent cet objectif.

Impact du chômage sur les personnes et leur entourage : mieux prévenir et accompagner

Farache Jacqueline

Paris : Conseil économique, social et environnemental, 2016, 130 p.

En ligne :

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2016/2016_02_impact_chomage_entourage.pdf

NUTRITION



La prévention et la prise en charge de l'obésité et du surpoids constituent un enjeu majeur de santé publique autant que de santé au travail. Comme de nombreuses pathologies chroniques, l'obésité a des répercussions sur l'emploi, le maintien en activité professionnelle... mais également peut participer aux déterminismes de certaines maladies professionnelles, et inversement le travail peut aussi jouer un rôle important dans la survenue et le maintien d'un surpoids ou d'une obésité. Ce dossier fait le point sur les liens entre surpoids, obésité et santé au travail.

Surpoids/obésité en santé travail : dossier

Le Fur Catherine, Delevoy Valérie

Loos : ISTNF, 2017, 26 p.

En ligne : <https://docplayer.fr/71546274-Dossier-surpoids-obesite-en-sante-travail-elaboration-c-le-fur-v-delevoy-istnf-validation-le-groupe-nutrition-sante-travail.html>

SÉDENTARITÉ



Dans un avis publié le 15 février, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) met en garde contre le manque d'activité physique et de sédentarité des Français. Selon elle, 95% de la population française serait « exposée à un risque de détérioration de la santé par manque d'activité physique ou d'un temps trop long passé assis ». Si les bénéfices de la pratique d'activité physique et sportives sont largement démontrés au plan scientifique, la crise sanitaire est venue en rappeler les bienfaits sur la qualité de vie, le bien-être et la santé. Dans le milieu professionnel, les campagnes de prévention s'orientent désormais sur la santé des salariés et leur confort de travail.

Promotion de la santé au travail par l'activité physique et sportive [Page internet]

Paris : Ministère chargé des sports, 2022

En ligne : <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-sante-bien-etre/activites-physiques-et-sportives-en-milieu-professionnel/article/promotion-de-la-sante-au-travail-par-l-activite-physique-et-sportive>



L'étude SAuT (Sédentarité au travail) a pour but d'évaluer les effets d'une intervention sur la réduction du temps passé en position assise en contexte professionnel. L'intervention consistait en une présentation collective sur la sédentarité et les pauses actives au travail, suivie d'une phase individuelle de planification. Les participants étaient ensuite invités à utiliser un logiciel d'alerte pendant quatre semaines. L'intervention a duré six semaines ; 38 personnes âgées de 29 à 59 ans ont participé (80 % de femmes). Avant et après l'intervention, les comportements (sédentarité et activité physique) ont été évalués avec des accéléromètres, et le degré d'automatisme envers la position assise et les pauses actives a été mesuré par questionnaire.

Réduire le temps assis en milieu professionnel : l'étude « Sédentarité au travail » (SAuT)

Marchant Gonzalo, Nicaise Virginie, Chastin Sébastien, et al.

Santé publique 2019 ; 31(3) : 377-85



L'objectif de l'expérimentation décrite dans l'article ci-dessous est d'identifier les processus collaboratifs opérant autour d'un projet de promotion de l'activité physique en entreprise, mené par approche participative dans le cadre d'un partenariat intersectoriel, et d'en estimer les premiers effets sur les salariés en termes de santé. Une recherche-action a été menée dans une entreprise industrielle de 240 salariés durant deux ans. La recherche a porté sur quatre critères : une description du réseau d'acteurs, les opportunités et les freins du projet, la mise en place d'activités physiques, la participation des salariés aux activités proposées, les impacts observés (*après trois mois d'activités*) sur les paramètres physiques et la qualité de vie.

Promotion de la santé par l'activité physique sur les lieux de travail : une expérimentation participative dans une entreprise privée

Planchard Jo-Hanna, Bailly Laurent, Tifretene Karim, at al.
Santé publique 2018 ; 30(2) : 169-76



La note de l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité a pour vocation de faire le point sur les pratiques liées à l'activité physique et à la lutte contre la sédentarité en milieu professionnel, mais également sur les bénéfices attendus pour chacune des parties et la manière d'évaluer au mieux ces bénéfices et impacts.

La promotion et la mise en œuvre de programmes d'activité physique et de lutte contre la sédentarité en milieu professionnel : bénéfices, typologie des pratiques et modalités d'évaluation

Galissi Vanessa, Praznoczy Corinne
Clermont-Ferrand : ONAPS, 2017, 48 p.
En ligne : <https://urlz.fr/bVvg>

TRAVAIL DE NUIT ET TRAVAIL POSTÉ



Les horaires atypiques de travail, tôt le matin, le soir, la nuit, le samedi et/ou le dimanche, ont progressé ces dernières décennies suite aux lois favorisant la modulation du temps de travail et étendant le recours dérogatoire au travail dominical. Quelles catégories socioprofessionnelles ont été les plus touchées par cette évolution ? Les femmes ont-elles été affectées de la même façon que les hommes ?

Horaires atypiques de travail : les femmes peu qualifiées de plus en plus exposées

Lambert Anne, Langlois Laetitia
Population & sociétés 2022 ; 599 : 4 p.

En ligne :

https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/32743/599.f_horaires.atypiques.d_e.travail.fr.pdf



Les salariés exposés aux horaires atypiques sont de plus en plus nombreux. Les effets du travail de nuit et du travail posté sont aujourd'hui bien documentés. D'autres formes d'horaires atypiques, tels que le travail coupé ou fractionné, le travail du soir, le travail du dimanche, le travail sous forme d'astreintes, le travail en horaires variés, imprévisibles ou flexibles et la pluriactivité, sont de plus en plus fréquentes et leurs impacts sont bien moins connus. Basé sur une revue de la littérature, cet article synthétise les connaissances actuelles des effets en termes de santé et de sécurité ainsi que sur la vie sociale et familiale de ces formes d'horaires atypiques.

Horaires atypiques de travail (hors travail de nuit) : quels effets sur la santé et la sécurité au travail ?

Weibel L, Caetano G.

Références en santé au travail 2019 ; 159 : pp. 19-32

En ligne : <https://cutt.ly/RST-SST>



Le dossier de la revue Travail & Sécurité de l'INRS, consacré aux horaires de travail décalés présente des exemples de démarches de prévention et d'amélioration des conditions de travail menés par les services de santé au travail ou à l'initiative d'entreprises ou organismes dans différents milieux professionnels. Un article est notamment consacré à la mise en place d'un protocole de sieste pour tout le personnel dans un service des urgences d'un hôpital.

Les horaires atypiques. Dossier

Ravallec Céline, Larroque Damien
Travail & sécurité 2019 ; 801 : 20 p.

En ligne : [http://www.travail-et-](http://www.travail-et-secureite.fr/ts/dossier/Des%20rythmes%20de%20travail%20n%C3%A9fastes%20pour%20la%20sant%C3%A9.html)

[secureite.fr/ts/dossier/Des%20rythmes%20de%20travail%20n%C3%A9fastes%20pour%20la%20sant%C3%A9.html](http://www.travail-et-secureite.fr/ts/dossier/Des%20rythmes%20de%20travail%20n%C3%A9fastes%20pour%20la%20sant%C3%A9.html)

HARCÈLEMENT ET DISCRIMINATION



La loi du 5 septembre 2018 a renforcé le cadre juridique contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail. Ce guide, pédagogique, pratique et juridique, s'appuie sur ce cadre juridique et la jurisprudence pour clarifier les droits et obligations de chacun, décrit et illustre les propos et comportements qui peuvent constituer des faits de harcèlement sexuel au travail et propose des solutions concrètes aux questions que se posent les victimes et les témoins ou les employeurs lorsqu'ils sont confrontés à ces comportements.

Harcèlement sexuel et agissements sexistes : prévenir, agir, sanctionner. Guide pratique et juridique

Paris : Ministère du travail, Direction générale du travail, 2019, 52 p.

En ligne : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/30645_dicom_guide_contre_harcelement_sexuel_val_v4_bd_ok-2.pdf

AUTRES SITUATIONS À RISQUE...



Le rapport 2019 de l'Assurance maladie branche risques professionnels a pour thème les cancers reconnus d'origine professionnelle. En moyenne, 1 840 cancers professionnels sont reconnus chaque année en France, principalement chez des ouvriers retraités et en lien avec l'amiante. En 20 ans, le nombre de cancers professionnels reconnus a été multiplié par 3, pour un coût d'1,2 milliard d'euros aux entreprises à travers leurs cotisations d'accidents du travail (AT) et maladies professionnelles (MP). Parmi les cancers professionnels reconnus, la part liée à l'amiante est prépondérante (80 % sur la période 2013-2017). Il s'agit de cancers du poumon dans 70 % des cas et de mésothéliomes dans 30 % des cas.

Cancers d'origine professionnelle : évolution statistique, actions de prévention et d'accompagnement des salariés exposés

Paris : CNAMTS, 2019, 28 p.

En ligne : https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/enjeux_et_actions_cancers_professionnels_avril_2019.pdf

Amiante [Page internet]

Paris : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, 2016

En ligne : <http://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques/amiante/>

Troubles musculo-squelettiques (TMS) [Page internet]

Paris : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, 2015

En ligne : <http://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques/troubles-musculo-squelettiques-tms/>

Autres dangers et risques [Page internet]

Paris : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, s.d.

En ligne : <http://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques/autres-dangers-et-risques/>



Au-delà des nécessaires investissements à engager pour modifier les modes de production en y intégrant les meilleures protections collectives, ce rapport d'enquête permet d'identifier quatre axes forts pouvant servir de lignes directrices à une politique renouvelée de prévention des risques professionnels dans l'industrie : mieux organiser la traçabilité des expositions (dossier médical personnel de santé au travail, appuyé sur le dossier médical partagé) ; améliorer l'imputabilité des risques et leur suivi sur les sites (responsabilité accrue du donneur d'ordre); relier la prise en charge des victimes à une politique de prévention renouvelée (toute reconnaissance d'une maladie professionnelle doit déboucher sur une action concernant le poste de travail en cause) ; créer les outils nécessaires à la mise en place d'une surveillance et d'une culture de la prévention, qui s'appuieraient sur un service public/réseau national unifié de prévention des risques professionnels. Dans le but de réduire et d'éliminer les maladies professionnelles, de nombreux leviers peuvent et doivent être actionnés. [Extrait résumé auteur]

Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur les maladies et pathologies professionnelles dans l'industrie (risques chimiques, psychosociaux ou physiques) et les moyens à déployer pour leur élimination

Dharreville Pierre

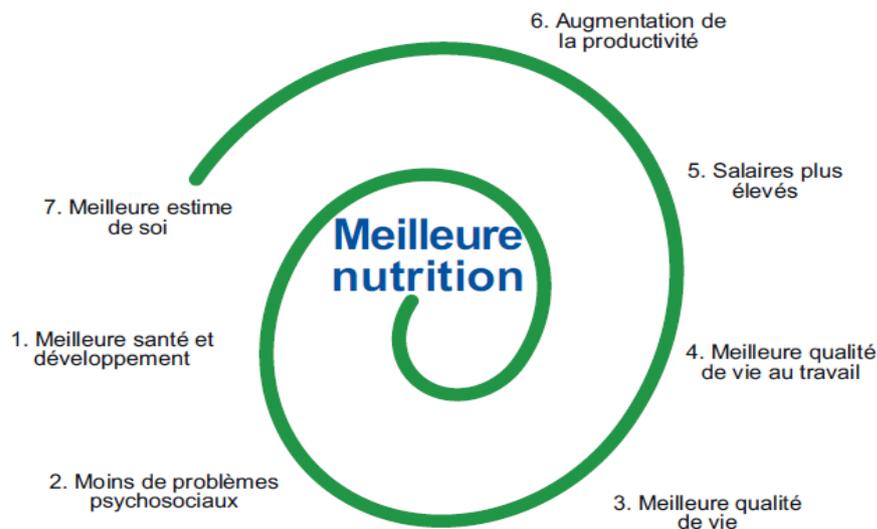
Paris : Assemblée nationale, 2018, 150 p.

En ligne : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/rap-enq/r1181.pdf>

4 – AGIR AU TRAVAIL EN PROMOTION DE LA SANTÉ : QUELQUES RÉFÉRENTIELS

L'Organisation internationale du travail (OIT) précise le champ d'intervention de la promotion de la santé en milieu du travail :

"Les programmes de promotion de la santé et du bien-être au travail mettent l'accent sur la promotion de la santé auprès de tous les travailleurs et de leurs familles au travers de programmes de prévention et d'assistance dans les domaines du stress au travail, de la violence au travail, de la consommation excessive de drogue et d'alcool et de la promotion de lieux de travail non-fumeurs".



Source: d'après un diagramme de l'OMS, 2000.

Illustration des enjeux de la promotion de la santé, autour du thème nutrition

SOLVE : Intégrer la promotion de la santé dans les politiques de sécurité et santé au travail. Guide du formateur.

Genève : Bureau international du travail, 2012, p. 217. En ligne : <https://urlz.fr/bHMD>

DOCUMENTS GÉNÉRAUX – TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE



Ce kit d'outils a été développé dans le cadre de l'action commune Chrodis Plus, une initiative portée par la Commission européenne. Cette action vise à aider les pays membres de l'UE à créer des conditions de travail qui promeuvent le bien-être, la santé et la capacité de travail, préviennent le développement des maladies chroniques, et aident les individus souffrant de problèmes liés aux maladies chroniques à continuer de travailler. Ce kit propose des interventions et encourage les mesures concrètes et réalisables.

NB. Ce kit est le corollaire d'un autre outil : **Promouvoir l'inclusion et l'aptitude au travail des personnes souffrant de maladies chroniques : un outil de formation pour les**

managers d'entreprises

Promouvoir le bien-être, la santé et la participation au travail des employés : kit d'outils en milieu professionnel

Chrodis Plus

Bruxelles : Commission européenne, 2020

En ligne : http://chrodis.eu/wp-content/uploads/2020/11/chrodis-plus_toolkit_fr_20201027.pdf



Le guide méthodologique du Ministère du travail pour un diagnostic territorial partagé en santé au travail, vise à renforcer la qualité des diagnostics territoriaux en santé au travail et à soutenir le travail d'orientation, d'élaboration et de coordination des Plans régionaux en santé au travail. Réalisé à l'attention des comités régionaux d'orientation des conditions de travail et des organismes et acteurs de la prévention des risques professionnels, il propose une méthodologie actualisée du diagnostic territorial en donnant des repères pour combiner approches qualitatives et quantitatives et améliorer la construction et l'animation des diagnostics territoriaux partagés. Il est structuré en 5 chapitres correspondant aux grands enjeux de l'action.

Diagnostic territorial partagé en santé au travail : le guide méthodologique

Delaunay Marie, Mandinaud Vincent

Paris : Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, 2020, 60 p.

En ligne : <https://www.anact.fr/file/10114/download?token=Cf5Poitc>



L'Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER) a montré que les actions préventives sur le lieu de travail sont souvent perçues comme une contrainte réglementaire. Les avantages économiques et sanitaires de la prévention sont mal documentés et laissent la voie libre à une perception négative dominante des efforts à consacrer à la santé et au bien-être au travail comme entraînant des dépenses improductives. L'objectif de cet article est de caractériser au mieux le degré d'implication des entreprises en prévention. La méthodologie utilisée repose à la fois sur une revue de littérature des outils disponibles et d'une étude qualitative conduite en 2018 en France. Cette étude a été réalisée grâce à des entretiens téléphoniques semi-directifs auprès de 5 médecins du travail, 5 DRH et 5 représentants du personnel. Les résultats des entretiens ont

permis d'identifier les principales dimensions à documenter dans un questionnaire quantitatif qui, à terme servirait de base de construction d'un score d'implication en prévention. Ces dimensions recouvrent le respect des obligations légales, la qualité du dialogue social, la place de la santé au travail dans la gestion de l'entreprise, et l'existence de moyens dédiés à la prévention

Mesurer l'implication en prévention des entreprises : élaboration d'un cadre conceptuel

Hocine Mounia, Perozziello A, Jean K, et al.

Archives des maladies professionnelles et de l'environnement 2021 ; 82(6) : 565-76

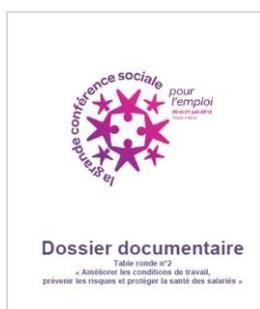


Un certain nombre de travaux suggèrent que les programmes de prévention réalisés sur le lieu de travail permettent de corriger, en partie, les inégalités liées au niveau d'éducation, améliorent le contrôle des facteurs de risque et apportent des bénéfices en termes de santé. L'objectif de l'étude « Entreprise en Bonne Santé » (EBS) est de démontrer l'intérêt pour une entreprise d'offrir un programme de prévention en santé, sur le lieu et le temps de travail afin : 1 – d'améliorer la culture sanitaire, 2 – de modifier les comportements, 3 – d'améliorer l'image de l'entreprise.

Évaluation d'un programme de promotion de la santé conduit en entreprise

Forette Françoise, Brieu Marie-Anne, Lemasson Hervé, Salord Jean-Claude, Le Pen Claude

Santé publique 2014 ; 26(4) : pp. 443-51.



Lors de la Grande conférence sociale de 2013, une table ronde a été organisée autour de la qualité de vie au travail. La synthèse documentaire accompagnant cette table ronde propose 3 chapitres : le cadrage statistique sur les conditions de travail ; les politiques de prévention ; et enfin, le lien entre pénibilité et santé au travail.

Table ronde n° 2 "Améliorer les conditions de travail, prévenir les risques et protéger la santé des salariés". Dossier documentaire

Paris : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, 2013, 73 p.

En ligne : http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/TableRonde_2_QVT_EP_Dossier_Documentaire.pdf



Les facteurs de risques professionnels et la qualité de vie au travail deviennent des enjeux de plus en plus importants pour la santé des populations. Les professionnels de santé — médecins du travail et médecins généralistes — sont de plus en plus confrontés à l'impact de ces facteurs sur la santé de leurs patients : déclarations de maladies professionnelles, expression de souffrances psychiques, maladies aiguës ou chroniques, pratiques addictives, arrêts de travail prolongés ou récurrents. L'ouvrage " Médecins du travail / médecins généralistes : regards croisés" a pour objectif de rendre compte de l'activité des professionnels de santé dans le champ de la santé au travail au travers de deux études distinctes mais complémentaires. La première, réalisée et financée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et la Société de médecine du travail Ouest Ile-de-France (SMTOIF), porte sur l'implication des médecins du travail dans le champ de la santé publique, et plus particulièrement des pratiques addictives. La seconde, réalisée et financée par l'Inpes, analyse les opinions et pratiques des médecins généralistes en santé au travail. Un volet commun aux deux enquêtes interroge les perceptions croisées des médecins généralistes et des médecins du travail sur leurs relations de coopération.

Médecins du travail / médecins généralistes : regards croisés

Ménard Colette, Demortière Gérald, Durand Eric, Verger Pierre, Beck François
Saint-Denis : Inpes, 2012, 194 p. (Etudes santé)



Le supplément de la revue Santé publique "La santé au travail : enjeux pour la santé publique" est structuré en 3 sections. La première section présente des outils et indicateurs visant à mesurer et surveiller la santé au travail. La deuxième section tourne autour de l'étude des risques psychosociaux, identifiés comme un nouveau risque professionnel. La dernière partie du dossier fait le lien entre les mesures et les interventions en milieu du travail et les politiques de santé au travail.

La santé au travail : enjeux pour la santé publique. Dossier

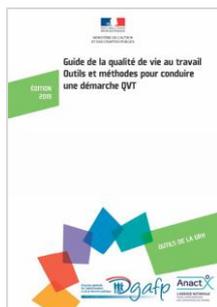
Kivits Joëlle, Menard Colette, Alla François

Santé publique 2008 ; 20 (suppl. 3) : 210 p.

En ligne : <http://www.cairn.info/revue-sante-publique-2008-hs.htm>

SANTÉ AU TRAVAIL : UN PEU DE MÉTHODE ET QUELQUES RECOMMANDATIONS !

Indicateurs de qualité de vie au travail



Le guide méthodologique "Qualité de vie au travail" est un outil d'aide au lancement, à la mise en œuvre et au suivi d'une démarche qualité de vie au travail (QVT) à destination des acteurs de la fonction publique. Elle vise l'amélioration combinée des conditions de travail, de la qualité de service et de la performance des organisations. Une première partie présente les principes et repères de la démarche QVT. La seconde partie détaille les quatre étapes de la démarche.

Guide de la qualité de vie au travail. Outils et méthodes pour conduire une démarche QVT

Dely Bérénice, Guibot-Christaki Sophie, Moussa Nadia, et al.

Paris : Ministère de l'action et des comptes publics, Direction générale de l'administration et de la fonction publique, ANACT, 2019, 67 p. (Outils de la GRH)

En ligne : https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/dgafp/files/guides/SiteInternet/pdf/Guide_QVT_DG_AFP_Complet.pdf

Documents généraux



En 2010, sur base d'études émanant de l'OMS, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (OSHA) lance un projet de promotion de la santé sur le lieu de travail en vue d'améliorer la santé et le bien-être des personnes au travail. Ce dossier technique, s'appuyant sur cette étude, interroge le concept et les pratiques de promotion de la santé sur le lieu de travail : activité physique, comportements alimentaires, prévention du tabagisme, gestion du stress, sommeil, qualité de vie...

Quelle place pour la promotion de la santé en milieu professionnel ?

Doumont Dominique, Hoyois Chantal, Taeymans Bernadette
Louvain : UCL-RESO, 2012, 41 p.

En ligne : <http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/reso/documents/DTentreprise14.pdf>



SOLVE est un programme qui contribue à traiter la question des dangers et des risques psychosociaux liés au travail, mis au point par le Bureau international du travail. Il traite des 12 sujets suivants : stress lié au travail, alcool et drogues au travail, violence au travail, VIH et sida au travail, tabac et tabagisme passif en milieu de travail, nutrition et travail, activité physique et santé, sommeil et santé, stress d'origine économique, et du concept à l'action. Le guide du formateur comprend 12 modules dont la fonction est de fournir aux formateurs un guide structuré leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour assurer une formation en matière de promotion de la santé au travail, avec des informations techniques fiables sur tous les sujets abordés dans SOLVE. Ce document est complété par deux autres volumes : les plans des cours et le manuel du participant.

SOLVE : intégrer la promotion de la santé dans les politiques de sécurité et santé au travail. Guide du formateur

Forastieri Valentina

Genève : Bureau international du travail, 2012, 331 p.

En ligne : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---safework/documents/instructionalmaterial/wcms_205084.pdf

SOLVE : intégrer la promotion de la santé dans les politiques de sécurité et santé au travail. Plans de cours

Forastieri Valentina

Genève : Bureau international du travail, 2012, 217 p.

SOLVE : intégrer la promotion de la santé dans les politiques de sécurité et santé au travail. Manuel du participant

Forastieri Valentina

Genève : Bureau international du travail, 2012, 388 p.

En ligne : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---safework/documents/instructionalmaterial/wcms_205085.pdf



Dans le cadre des synergies croissantes entre promotion de la santé et gestion de la santé au travail, cet article analyse les interactions entre ces deux champs et leur intégration éventuelle. Il analyse les concepts existants en promotion de la santé et utilisés en santé au travail : action dans les milieux de vie et création de milieux favorables, participation et action communautaire, actions éducatives en vue du développement des aptitudes personnelles, réorientation des politiques publiques, intersectorialité. Quatre modèles d'action sont définis et leurs caractéristiques expliquées : la santé et sécurité au travail, l'application de techniques, principes et stratégies de promotion de la santé pour la gestion de la santé et sécurité au travail, les actions d'éducation pour la santé « généraliste » en milieu de travail, et les démarches intégrées (ou l'approche écologique centrée sur les milieux de vie).

Promotion de la santé en milieu du travail : modèles et pratiques

Muller Michel, Mairiaux Philippe

Santé publique 2008 ; 20(suppl. 3) : pp. 161-169.

Nutrition

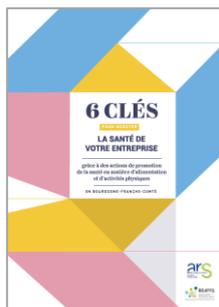


Ce guide élaboré par le ministère chargé des Sports avec l'appui d'un collectif d'experts présente des outils pratiques à l'usage des services santé au travail. Il apporte des réponses concrètes et pédagogiques pour accompagner les médecins du travail et les équipes de préventeurs pour déployer la recommandation d'activité physique et sportive et la prescription d'activité physique adaptée.

Activité physique et sportive, un levier en faveur de la santé au travail

Paris : Ministère chargé des sports, 2022, 15 p.

En ligne : <https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/guide...>



À destination des professionnels, le guide réalisé par le Réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé Bourgogne-Franche-Comté "6 clés pour booster la santé de votre entreprise" propose des repères théoriques, des actions et des outils pour mettre en place des actions favorables à la santé en matière de nutrition, en milieu du travail. Après fixé les enjeux de l'alimentation et de l'activité physique des salariés, les auteurs déclinent 6 points stratégiques : la mise en place d'un environnement de travail favorable à la santé ; l'appui sur des cadres d'action et de repères reconnus ; la collaboration avec des acteurs-ressources de l'entreprise ; la labellisation "Entreprise active du PNNS" ; des exemples locaux de bonnes idées et la prise en compte des conditions particulières de travail.

6 clés pour booster la santé de votre entreprise grâce à des actions de promotion de la santé en matière d'alimentation et d'activités physiques en Bourgogne-Franche-Comté

Dijon : Ireps Bourgogne – Franche-Comté, ARS Bourgogne – Franche-Comté, 2020, 43 p. (Réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé)

En ligne : https://www.rapps-bfc.org/sites/default/files/publications/fichiers/2020/REFENT-JUIN-2020_WEB.pdf



Le rapport "Faire de la France une vraie nation sportive, remis au Premier ministre et à la ministre des sports formule plusieurs propositions afin d'encourager et de créer les conditions favorisant le développement des pratiques sportives pour tous, partout, tout au long de la vie. Les constats, freins, leviers sont présentés concernant les nombreux aspects de cette question : l'adaptation et la diversification de l'offre sportive, les installations sportives, la gouvernance nationale et locale, la pratique d'activités physiques et sportives au sein du système éducatif, dans l'entreprise, pour les personnes âgées ou en situation de handicap, dans un contexte de cohésion sociale dans les quartiers prioritaires des villes et dans le milieu pénitentiaire.

Faire de la France une vraie nation sportive. Développer la pratique d'activités physiques et sportives tout au long de la vie

Gatel Françoise, Cormier-Bouligeon François

Paris : Ministère des sports, 2019, 97 p.

En ligne : http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_v11.pdf



L'Ireps Nouvelle-Aquitaine a réalisé un guide visant à accompagner les dirigeants d'entreprise et les services de santé au travail dans la mise en place d'une politique de promotion de la santé portant sur l'alimentation et l'activité physique auprès des salariés qui travaillent en horaires décalés. Il s'adresse aux dirigeants d'entreprises, aux acteurs des instances représentatives du personnel, aux acteurs de la santé, de la prévention et de la sécurité au travail, CHSCT, CE, salariés volontaires, partenaires externes (mutuelles, CARSAT...). Il est adaptable à tout type d'entreprise quelle que soit sa taille et il est transposable à tous les secteurs d'activités

Alimentation et activité physique : une priorité pour la santé des salariés en horaires décalés. Guide d'aide à l'action à destination des entreprises

Bordeaux : Ireps Nouvelle-Aquitaine, 2019, 32 p.

En ligne : <https://irepsna.org/wp-content/uploads/2020/11/guide-IREPS-FFAS-2019-version-d%C3%A9f.pdf>



Le guide PNNS en direction du milieu professionnel propose une boîte à idées des actions qui peuvent être conduites dans les 7 domaines d'interventions précités.

Entreprises et nutrition : améliorer la santé des salariés par l'alimentation et l'activité physique : guide à l'usage des responsables d'entreprises, d'administrations et des représentants du personnel

Paris : ministère chargé de la Santé, 2013, 26 p.

En ligne : <https://cutt.ly/sante-gouv-ENTREPRISEUT>

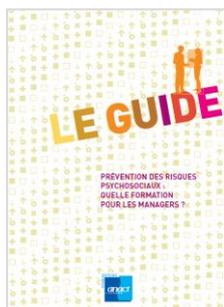
Le site internet du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail propose des fiches d'information faciles à comprendre, présentées sous forme de questions et de réponses. Elles couvrent une vaste gamme de sujets liés à la santé et à la sécurité au travail, des dangers aux maladies, en passant par l'ergonomie et la promotion de milieux de travail sains.

Bien s'alimenter au travail [Page internet]

Hamilton (CA) : Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, s.d.

En ligne : <https://urlz.fr/bWpg>

Risques psychosociaux



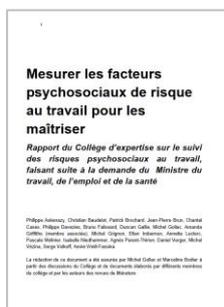
Le guide "Prévention des risques psychosociaux" répond à plusieurs questions que se posent les responsables de ressources humaines qui souhaitent former les managers au risque psychosocial en entreprise : pourquoi les former ? Quelles formations proposer ? Quelles étapes et critères à respecter pour la mise en oeuvre de ces formations ? Quel suivi post-formation ? Des cas pratiques illustrent le propos.

Prévention des risques psychosociaux. Quelle formation pour les managers ?

Journoud Ségolène, Conjard Patrick

Lyon : ANACT, 2012, 44 p.

En ligne : <https://www.anact.fr/file/3578/download?token=fwIodKAE>



Le rapport "Mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les maîtriser" résulte de la mise en oeuvre d'une des propositions du rapport de Philippe Nasse et Patrick Légeron, publié en mars 2008, sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail et qui recommandait notamment la construction d'un indicateur global du stress. Le Collège d'expertise propose ici, un dispositif de suivi des risques pour la santé mentale provoqués par certaines conditions d'emploi, d'organisation, et de relations au travail et préconise de mettre en place des indicateurs nationaux pour suivre six types de facteurs de risques psychosociaux au travail : l'intensité du travail et le temps de travail, les exigences émotionnelles, le manque d'autonomie, la mauvaise qualité des rapports sociaux au travail, la souffrance éthique, l'insécurité de la situation de travail.

Mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les maîtriser. Rapport du Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail, faisant suite à la demande du Ministre du travail, de l'emploi et de la santé

Askhenazy Philippe, Baudelot Christian, Brochard Patrick, et al.

Paris : Ministère du travail, de l'emploi et de la santé, 2011, 223 p.

En ligne : http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_SRPST_definitif_rectifie_11_05_10.pdf



Selon une étude de la fondation de Dublin pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, près d'un tiers des travailleurs, au niveau européen, estime que sa santé est affectée par le stress ressenti sur le lieu de travail. Une autre étude du réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset – devenue Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation ; de l'environnement et du travail Anses) établit que les consultations pour risque psychosocial sont devenues en 2007 la première cause de consultation pour pathologie professionnelle en France. Destiné à l'entreprise privée, le présent rapport émet dix propositions de nature à améliorer les conditions de santé

psychologique au travail : implication de la direction générale et de son conseil d'administration, formation et rôle des managers, implication des partenaires sociaux, valorisation de la performance collective, etc.

Bien-être et efficacité au travail : 10 propositions pour l'amélioration de la santé psychique au travail

Lachmann Henri, Larose Christian, Penicaud Muriel

Paris : La documentation française, 2010, 19 p.

En ligne : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/104000081.pdf>

Qualité de vie au travail – Milieu médico-social

Adapter l'organisation du travail, être à l'écoute des remontées de terrain, décloisonner les pratiques, ces fondamentaux de l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail sont utiles pour faire face à la crise sanitaire et préparer demain. Cette page internet présente une sélection de ressources et méthodes du réseau Anact-Aract éprouvées sur le terrain.

Médico-social : 5 ressources pour développer la qualité de vie au travail dans votre établissement [Page internet]

Paris : Anact, 2021

En ligne : <https://www.anact.fr/medico-social-5-ressources-pour-developper-la-qualite-de-vie-au-travail-dans-votre-etablissement>

Conduites addictives

Porté par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) et une vingtaine de partenaires, le dispositif ESPER (les Entreprises et les Services Publics s'Engagent Résolument) répond à la nécessité de briser les tabous et de mobiliser tous les acteurs du milieu professionnel pour la prévention des conduites addictives. Il se structure autour d'une charte d'engagements et prévoit l'animation du réseau des signataires ainsi que la mise à disposition de nombreux outils pour mettre en place une démarche cohérente de prévention collective et individuelle.

Lancement du dispositif ESPER pour la prévention des conduites addictives et la promotion de la santé en milieu de travail [Page internet]

Paris : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion 2021

En ligne : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/article/lancement-du-dispositif-esper-pour-la-prevention-des-conduites-addictives-et-la>

Que vous soyez dirigeant, manager, salarié, représentant ou médecin du travail la gestion des conduites addictives au travail appelle plusieurs questions. Comment gérer une situation de crise ? Comment inscrire les addictions dans une démarche de prévention ? Quels sont les éléments juridiques relatifs aux addictions en milieu professionnel ? Ce site internet fournit des réponses et des liens pour y répondre.

Addict'Aide : portail des addictions en milieu professionnel

Roubaix : Addict'Aide, sd

En ligne : <https://www.addictaide.fr/pro/>



La Plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises (Plateforme RSE) réunit depuis 2013 un large éventail de parties prenantes : entreprises, partenaires sociaux, organisations de la société civile, réseaux d'acteurs, chercheurs et institutions publiques. Saisie par le président de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) pour proposer des mesures susceptibles d'encourager les entreprises à s'engager dans des démarches volontaires afin de prévenir et réduire les consommations à risque d'alcool, de tabac et de stupéfiants en milieu professionnel, elle a élaboré un diagnostic et des propositions en s'appuyant sur les pratiques des entreprises et les outils disponibles. Ces recommandations s'adressent au Gouvernement, aux entreprises et aux fédérations professionnelles.

Engagement des entreprises pour la prévention des conduites addictives (alcool, tabac, stupéfiants)

Uzan Odile, Philippe Pierre, De Vienne Geoffroy

Paris : Plateforme Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), France Stratégie, 2019, 64 p.

En ligne : https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-rapport-rse-avis-conduites-addictives-janvier-2019_bat.pdf

Divers



Le guide des bonnes pratiques " Promouvoir la qualité de vie au travail des personnes atteintes de maladies chroniques" s'adresse principalement aux employeurs et aux responsables confrontés à la difficulté et à l'éventualité de devoir gérer des travailleurs atteints de maladie chronique, et de les soutenir dans le maintien dans l'emploi.

Promouvoir la qualité de vie au travail des personnes atteintes de maladies chroniques : un guide de bonnes pratiques

Knoche Karsten, Sochert Reinhold, Houston Kathleen

Bruxelles : European network for workplace health promotion, 2018, 34 p.

En ligne :

https://www.enwhp.org/resources/toolip/doc/2018/04/20/enwhp_guide_ph_work_fr.pdf

EXEMPLES D' ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTÉ EN MILIEU DU TRAVAIL

Des récits d'expériences



La Carsat Bourgogne-Franche-Comté a mené une étude pour mettre en évidence l'ensemble des déterminants individuels et collectifs qui a pu encourager ou freiner le « retour au travail » après un arrêt maladie de plus de 6 mois. Les résultats de l'enquête ont conduit à des pistes d'actions pour permettre au Service social de l'Assurance maladie et à ses partenaires du maintien en emploi d'améliorer leur efficacité en matière de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP).

Entre vulnérabilité et résilience, mieux accompagner les trajectoires de vie des assurés en risque de désinsertion professionnelle : une immersion au cœur de 24 récits de personnes accompagnées par le Service social de l'Assurance Maladie

Dijon : Carsat Bourgogne-Franche-Comté, 2021, 192 p.

En ligne : <https://eime.carsat-bfc.com/wp-content/uploads/2022/04/etude-observation-sociale-carsat-bfc-2021.pdf>

La synthèse de l'étude disponible ici : <https://eime.carsat-bfc.com/wp-content/uploads/2022/04/synthese-observation-sociale-vf.pdf>



L'Institut Inter-Régional pour la Santé d'Indre-et-Loire a pour objectif de promouvoir un comportement nutritionnel plus sain selon les recommandations du Programme national nutrition santé (PNNS). Il a conduit une intervention nutritionnelle d'un an où des conseils diététiques personnalisés étaient proposés à 235 travailleurs postés de nuit venus passer un examen de prévention santé. L'intervention consistait en trois entretiens diététiques : au départ avec définition d'un objectif, à 3 mois pour des conseils et un soutien et à un an pour l'évaluation. A 6 mois, une lettre de rappel personnalisée était envoyée. Le respect des recommandations du PNNS et le niveau d'activité physique ont été évalués au départ et à un an par un questionnaire auto-administré

Promouvoir un meilleur comportement nutritionnel chez les travailleurs postés avec horaires de nuit

Gusto Gaëlle, Vol Sylviane, Lasfargues Gérard, Voisin Violaine, Bedouet Martine, Leglu Caroline, et al.

La presse médicale 2015 ; 44(5) : pp. e191-201



En s'inscrivant dans la lignée des risques psychosociaux, présents dans les Documents uniques d'évaluation des risques professionnels (Duerp) depuis le protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique de 2013, la Qualité de vie au travail semble tendre vers une vision moins centrée sur le "risque" et plus mobilisatrice des compétences de chacun.

Plusieurs collectivités, qu'elles soient territoriales ou hospitalières, ont décidé, en bénéficiant pour certaines des aides du Fonds National de Prévention, d'avancer dans cette voie en mobilisant moyens et agents. Les exemples présentés dans le dossier " Bien-être et santé : une dynamique collective autour du travail" pourront servir d'inspiration pour tous ceux qui souhaitent impliquer l'ensemble de leurs agents dans cette démarche positive.

Bien-être et santé : une dynamique collective autour du travail

Fonds national de prévention (CNRACL), 2014, 20 p.

En ligne :

https://www.cdc.retraites.fr/IMG/pdf/bulletin_2014_nov_bien_etre_et_sante.pdf

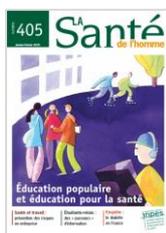


L'objectif de l'étude "Entreprise en Bonne Santé" (EBS) est de démontrer l'intérêt pour une entreprise d'offrir un programme de prévention en santé, sur le lieu et le temps de travail afin : 1) d'améliorer la culture sanitaire, 2) de modifier les comportements, et 3) d'améliorer l'image de l'entreprise. La méthodologie était de type "avant-après" dans une population de 2153 personnes de trois entreprises françaises du secteur tertiaire. Trois domaines de prévention ont été abordés : la nutrition, l'activité physique et la prévention du mal de dos. Les étapes successives du programme EBS comprenaient une communication générale, des ateliers de groupes et un coaching individuel. Le recueil des données a été réalisé à l'aide de questionnaires anonymes diffusés par message électronique. Une évaluation globale a été réalisée à partir des données "poolées" des entreprises avec des analyses séparées selon les étapes du programme. [Résumé d'après les auteurs]

Évaluation d'un programme de promotion de la santé conduit en entreprise

Forette Françoise, Brieu Marie-Anne, Lemasson Hervé, Salord Jean-Claude, Le Pen Claude
Santé publique 2014 ; 26(4) : 443-451

En ligne : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2014-4-page-443.htm>



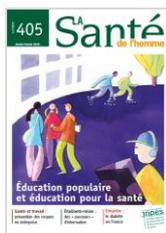
Au Québec, depuis 2009, toute structure qui emploie du personnel peut se faire certifier "Entreprise en santé". Partant du constat que l'entreprise est un acteur fondamental de la prévention et que ce potentiel est mal exploité, un organisme à but non lucratif a développé cette norme. Validée au niveau officiel, elle fixe des critères pour un programme efficace de promotion de la santé en milieu du travail. Cinq entreprises sont certifiées, le ministère de la Santé et plusieurs villes s'appêtent à suivre. [Extrait]

Le Québec invente la norme "Entreprise en santé"

La Santé de l'homme 2010 ; 405 : 11-12

En ligne :

https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/140530/document_file/43235_spf00000995.pdf



À Lille, l'industrie de l'hôtellerie-restauration a sollicité la médecine du travail pour mieux prévenir les risques professionnels chez ses salariés. Les médecins ont évalué ces risques, recueilli le vécu des jeunes salariés et soutenu les entreprises pour mettre en place un plan de sensibilisation. Un jeune sur trois s'estime confronté à une pression psychologique importante et nombre de procédures de prévention ne sont pas mises en œuvre. [Extrait]

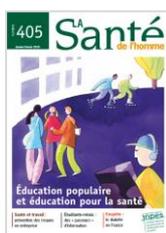
Lille : mieux prévenir les risques professionnels dans l'hôtellerie-restauration

Legrand-Cattan Karinne

La Santé de l'homme 2010 ; 405 : 8-9

En ligne :

https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/140530/document_file/43235_spf00000995.pdf



Dans la région lilloise, à la demande d'une entreprise adhérente, l'équipe du service santé au travail est intervenue pour mettre en œuvre une action pour inciter les salariés à pratiquer une activité physique. L'article de Sophie Delesalle en retrace les grandes lignes. [Extrait]

Agir sur la sédentarité en entreprise

Delesalle Sophie

La Santé de l'homme 2010 ; 405 : 7

En ligne :

https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/140530/document_file/43235_spf00000995.pdf

Et deux bases d'actions à interroger



CAPS – Capitalisation des expériences en promotion de la santé

Le Portail CAPS s'inscrit dans le dispositif national de coordination de la capitalisation des expériences en promotion de la santé, co-piloté par la SFSP et la Fnes. Il met à disposition de

l'internaute des fiches de capitalisation d'expériences en promotion de la santé. La capitalisation s'appuie sur un principe : les savoirs issus de l'expérience en promotion de la santé sont utiles à l'action, à la valorisation du champ et des acteurs de la promotion de la santé, à l'analyse des politiques en promotion de la santé. Elle a pour objectifs de faire apparaître les logiques à l'œuvre, de décrire finement les contextes, les savoirs issus de l'action, les stratégies déployées pour rendre opérationnel ce qui est décrit comme efficace dans la littérature. Elle vise ainsi à « transformer le savoir pratique en connaissance partageable. ». La base de données est interrogeable notamment par public cible.

<https://www.capitalisationsante.fr/>

OSCARS Travail

Outil d'Observation et de Suivi Cartographique des Actions Régionales de Santé, OSCARS a été conçu par le **Comité Régional d'Education pour la Santé** Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRES PACA) en 2005. Initialement prévu pour des actions de prévention, de promotion et d'éducation pour la santé, la base OSCARS propose deux modules supplémentaires : OSCARS ETP (Education thérapeutique du patient) pour les programmes autorisés, et OSCARS Travail spécifique aux actions de la santé au travail. OSCARS Travail est présent en PACA, Martinique et Haute-Normandie.

Pour interroger OSCARS : <http://www.oscarsante.org/>

Pour interroger OSCARS Travail Paca :

http://www.oscarsante.org/oscars_travail/index.php?region=PACA

Pour interroger OSCARS Travail Martinique :

http://www.oscarsante.org/oscars_travail/index.php?region=MARTINIQUE

Pour interroger OSCARS Travail Haute-Normandie :

http://www.oscarsante.org/oscars_travail/index.php?region=HAUTE_NORMANDIE



L'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Bourgogne-Franche-Comté (Ireps BFC) rassemble dans ses centres de ressources documentaires spécialisés en santé publique des ouvrages, rapports et revues spécialisées en promotion de la santé, à disposition des professionnels et des futurs professionnels de la santé, de l'éducation et du social.

À Dijon, l'Ireps propose un fonds documentaire d'ouvrages, de rapports internationaux, nationaux et locaux, des revues spécialisées, des outils pédagogiques, des supports d'information diffusables en nombre, ainsi que des prestations documentaires personnalisées (recherches documentaires, bibliographies...).

Les autres antennes départementales de l'Ireps BFC (Doubs, Jura, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne et Territoire de Belfort) disposent d'un fonds pédagogique composé d'outils d'intervention en promotion et éducation pour la santé ; elles assurent la diffusion en nombre de documents d'information en santé, pour l'essentiel édités par Santé publique France.

Ces différents fonds documentaires sont interrogeables sur les bases de données Bib-Bop (<http://www.bib-bop.org/>)

Chacun des centres de documentation possède un espace permettant la consultation sur place des documents du fonds documentaire (articles, ouvrages, outils, etc.)
Seuls les ouvrages et outils d'intervention sont empruntables.

Pour en savoir plus : <http://www.ireps-bfc.org/>